

RESOLUTION

PORTANT ADOPTION DU PLAN STRATEGIQUE DE GOUVERNANCE « PSG FPM 2024-2030 »

- Vu l'article 11 des statuts relatif aux organes du Fonds de Prévoyances Militaire ;
- Vu l'article 13 des statuts relatif aux pouvoirs de l'Assemblée Générale ordinaire ;
- Vu l'article 34 des statuts relatif à la composition du Conseil d'Administration ;
- Vu l'article 32 des statuts relatif aux pouvoirs du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration entendu :

L'Assemblée Générale du Fonds de Prévoyance Militaire réunie en sa session ordinaire le jeudi 12 septembre 2024 dans la salle de conférence de la caserne de Gendarmerie d'AGBAN.

DECIDE

Article 1 : L'adoption du Plan Stratégique de Gouvernance FPM 2024-2030 arrêté au montant de trois cent soixante-trois milliards six cent quarante-et-un millions trois cent soixante-dix mille (363 641 370 000) francs CFA.

Article 2 : Donner quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration pour sa mise en œuvre.

Fait à Abidjan, le 12 septembre 2024

Pour l'Assemblée Générale,



Le Président de séance

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



S.E.M Alassane OUATTARA
Président de la République de Côte d'Ivoire

CONSEIL DES SAGES DU FONDS DE PREVOYANCE MILITAIRE



M. Téné Birahima OUATTARA
Ministre d'Etat, Ministre de la Défense



Général de Corps d'Armée
Lassina DOUMBIA
Chef d'Etat-Major Général des Armées



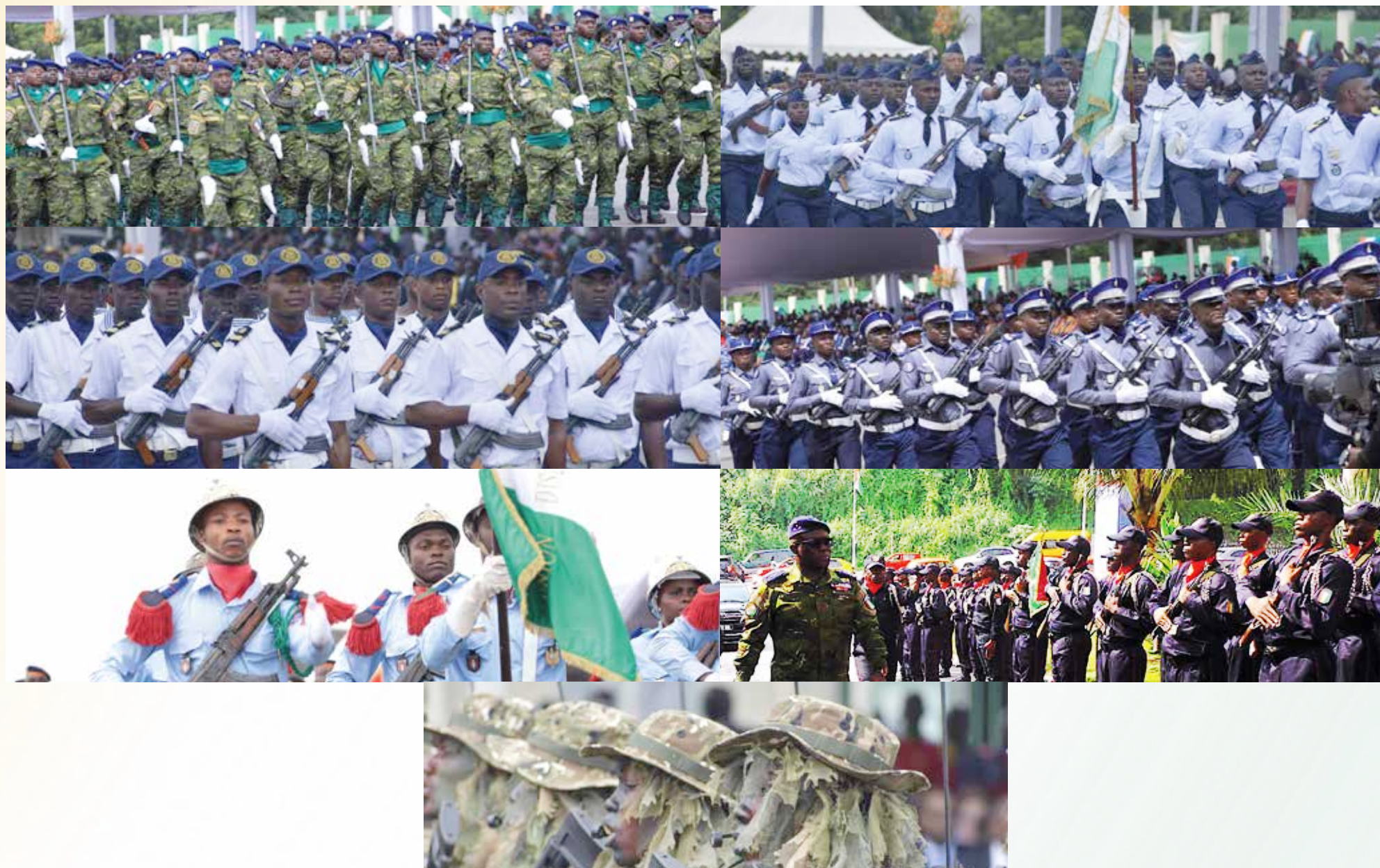
Général de Corps d'Armée
Gaël ALEXANDRE APOLO TOURE
Commandant Supérieur de la Gendarmerie Nationale



Médecin Général de Brigade
KOUAME Messou Noël
Directeur de la Santé et de
l'Action Sociale des Armées



LES FORCES ARMÉES DE CÔTE D'IVOIRE



MOT DU MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA DEFENSE

En se dotant d'un Plan stratégique, le FPM révèle sa noble ambition de s'inscrire dans un cercle vertueux de croissance continue. Cette Stratégie, portée par la vision du FPM, est menée avec en point de mire la politique nationale du Chef de l'Etat en faveur du renforcement de la gouvernance, la modernisation de l'Etat, la transformation culturelle et le renforcement de l'inclusion et de la solidarité nationale.

Le Plan National de Développement (PND 2021 – 2025) qui, constitue le document de référence prônant cette politique nationale, fixe les repères du présent Plan Stratégique qui lui emprunte à juste titre des objectifs à atteindre et en constitue donc une parfaite déclinaison au niveau du FPM.

De même que la Côte d'Ivoire dans sa politique générale qui s'appuie entre autres sur le pilier 6 de la stratégie nationale, le FPM, dans sa vision, entend atteindre les progrès souhaités à travers la bonne gouvernance comme clé de voûte pour corriger les inégalités et favoriser les couches vulnérables.

Également, conformément à la vision de l'Etat qui est de faciliter l'accès des populations aux instruments de protection sociale, en leur garantissant l'utilisation des services sociaux de base, le FPM contribue au bien-être social des militaires et gendarmes ivoiriens.

Au niveau sous régional, l'agenda 2030 de l'Union Africaine (UA) s'engage à « ne laisser personne de côté ».

Au regard de ce qui précède, la vision de faire du FPM la mutuelle sociale de référence de l'espace UEMOA à l'horizon

2030 a tout son sens et demeure à la fois soutenue avec les engagements au niveau national et sous régional. Ce projet organisationnel du FPM, pour le prochain septennat, est à la fois une intention, mais aussi et surtout un engagement à mettre en œuvre et à réaliser, en rassemblant tous les moyens humains, matériels, partenariaux et financiers requis.

C'est un projet d'avenir qu'il appartient à chacune et chacun des acteurs de mettre en œuvre efficacement. C'est pourquoi, je souhaite vivement qu'il trouve un écho favorable auprès de tous les partenaires techniques et financiers soucieux d'un mieux-être du Militaire ivoirien.

Je ne saurais terminer mon propos sans exprimer ma reconnaissance à l'endroit des ministères techniques, notamment le **Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement** ainsi que le **Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme**, qui nous ont apporté leur expertise lors de l'élaboration du plan stratégique de gouvernance de notre mutuelle.

Enfin, mes remerciements vont à l'endroit de Son Excellence Monsieur le Président de la République qui, à travers son projet de gouvernance, crée un environnement favorable et des opportunités de développement que le FPM a su saisir à travers ce plan prometteur.



M. Téné Birahima OUATTARA
Ministre d'Etat, Ministre de la Défense

MOT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La complexité et la densité des rapports socio-économiques, portées par des technologies de plus en plus innovantes, établissent des interactions sociétales marquées par les exigences, souvent incompressibles, des populations ainsi que par l'absolue nécessité de la performance comme gage de crédibilité. Dans cet exigent environnement concurrentiel, la recherche de résultats remarquables ne peut se départir de la définition d'objectifs clairs ainsi que du processus encadré pour les atteindre : le Fonds de Prévoyance Militaire (FPM) entend s'inscrire fermement dans cette démarche afin, non seulement, de consolider ses acquis obtenus au prix de nombreux sacrifices consentis mais, surtout, pour dissiper les futures incertitudes au travers d'un Plan Stratégique de Gouvernance pour la période 2024-2030.

Le FPM dégage ainsi deux objectifs qui justifient sa création. À titre principal, il propose un régime de couverture totale ou partielle du risque maladie - maternité et du risque décès - invalidité en faveur de des militaires, gendarmes et de leurs ayants droit. Parallèlement, il développe un second régime qui englobe toute activité contribuant à l'amélioration des conditions de vie et l'épanouissement de ses membres.

Au fil des années, les missions, portées par ses deux régimes que sont la Maladie Maternité Décès (MMD) et le Plan Epargne Retraite Mutualiste (PERM) ont donné au FPM un caractère unique dans l'écosystème mutualiste de la Côte d'Ivoire.

Je suis fier que notre Mutuelle ait répondu à ces attentes. Cependant, de nombreux défis restent à relever pour amener les militaires et gendarmes de Côte d'Ivoire vers cet idéal, tant notre environnement social est dynamique. C'est pourquoi, le management de notre Mutuelle a besoin d'être modernisé. Ainsi, en vue de mieux atteindre ses objectifs, le FPM a décidé de se doter d'une boussole, c'est-à-dire élaborer un plan stratégique pour la période 2024-2030. L'adoption de cette

matrice constitue un moment important dans la vie d'une organisation et celui-ci l'est particulièrement pour le FPM.

Plus qu'un simple exercice de planification stratégique, la conception de cet outil de transformation va permettre au FPM d'adapter son organisation et ses interventions à ses nombreux défis.

Je mesure l'intensité des efforts communs qui ont été fournis pour préparer ce plan stratégique. Elle illustre la vitalité du FPM et en particulier l'intérêt, l'engagement et le professionnalisme de tous ceux qui ont participé à son élaboration. Je leur exprime, ici, ma gratitude et ma reconnaissance.

Tous ces engagements, initiatives et implications n'auraient abouti sans l'appui et le soutien de notre hiérarchie dont la compréhension du bien-fondé de notre démarche galvanise énormément les personnels du FPM.

Tout d'abord mes remerciements à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense, pour son implication active à l'élaboration de ce document stratégique à travers la désignation d'un de ses conseillers techniques comme point focal de son cabinet.

Ensuite, ma profonde gratitude à la hiérarchie militaire, notamment le Chef d'Etat-Major Général des Armées et le Commandant Supérieur de la Gendarmerie Nationale pour leur soutien engagé.

Je demeure convaincu que ce document stratégique sera d'une grande valeur pour guider les activités du FPM au cours de la période 2024-2030, et ainsi contribuer à faire d'elle la Mutuelle sociale la plus aboutie de l'espace UEMOA pour l'épanouissement harmonieux des militaires et gendarmes ivoiriens.



Général de Brigade BASSANTE Badara Aly
Président du Conseil d'Administration du FPM

MOT DU DIRECTEUR GENERAL

Au moment où nous arrêtons nos orientations stratégiques des sept prochaines années pour notre Mutuelle qui est le Fonds de Prévoyance Militaire (FPM), nous nous engageons à mieux travailler ensemble, en faisant preuve davantage de cohérence et d'un plus grand esprit de collaboration.

S'inspirant du PND 2021-2025, le document de référence qui prône la politique nationale de développement, le Plan Stratégique de Gouvernance (PSG) 2024-2030 du FPM s'inscrit dans les perspectives de développement et d'amélioration des prestations en faveur des membres participants. Cette stratégie vise, à terme, à « **faire du FPM la Mutuelle sociale de référence de l'espace UEMOA à l'horizon 2030** ».

Cette stratégie de gouvernance représente pour nous un engagement qui est de permettre au Militaire de vivre bien et de vieillir heureux. Elle nous fournit les outils pour non seulement consolider les acquis de la gestion antérieure, mais également se projeter de façon rationnelle dans un avenir très radieux pour les militaires et gendarmes de Côte d'Ivoire.

Sa réalisation contribuera, à n'en point douter, au bien-être moral et social de nos frères d'armes. C'est pourquoi, pour sa mise en œuvre, nous sommes déterminés, avec l'appui de toute la hiérarchie militaire et de l'autorité de tutelle, à ne ménager aucun effort pour mobiliser les moyens humains, matériels, partenariaux et financiers nécessaires.

C'est donc avec satisfaction que je salue le processus qui a abouti à l'adoption du présent plan stratégique de gouvernance.

L'intensité des efforts qui ont été fournis pour préparer ce plan stratégique illustre l'intérêt accordé par tous les acteurs au bien-être du Militaire ivoirien et leur engagement sans faille à y contribuer.

C'est donc à juste titre que je me félicite des actions réalistes et réalisables qui découlent de ce plan stratégique et qui permettront effectivement d'impulser la dynamique sociale espérée par tous.

Outre, les différents acteurs dont l'accompagnement, le soutien et le professionnalisme nous ont permis d'élaborer ce schéma directeur, vecteur de performance, je tiens à remercier le Président du Conseil d'Administration du FPM et son équipe pour avoir autorisé cette initiative et facilité l'élaboration du plan.

Que Dieu bénisse le FPM, qu'il le conduise à la matérialisation de ce plan.



Commissaire Colonel-Major OKA Olivier
Directeur Général du FPM

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGR	Activités Génératrices de Revenus
AUC	African Urban Concept
BAA	Base Aérienne d'Abidjan
CA	Conseil d'Administration
CEMGA	Chef d'Etat-major Général des Armées
CESAM	Centre de Santé et d'Analyses Médicales
CGAFD	Contrôleur Général de l'Administration et des Finances de la Défense
CMA	Centre Médical des Armées
CMM	Centre Médical Militaire
CMS	Centre Médical Spécialisé
CNP-PPP	Comité National de Pilotage du Partenariat Public-Privé
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNPTIR	Centre National de Prévention et du Traitement de l'Insuffisance Rénale
CNRAO	Centre National d'Oncologie médicale et de Radiothérapie Alassane Ouattara
COSUPGEND	Commandant Supérieur de la Gendarmerie Nationale
CPAC	Commission Permanente d'Audit et du Contentieux
CPS	Centre Principal de Santé
CRESAC	Centre Régional d'Evaluation en Education, Environnement, Santé et d'Accréditation en Afrique
CS	Conseil de Sages
CSA	Centre de Santé des Armées
CSC	Comité de Surveillance et de Contrôle
DAI	Département d'Audit Interne
DCAI	Direction Centrale chargée de l'Administration et de l'Information

DCAL	Direction Centrale chargée de l'Administration et de la Logistique
DCCM	Direction Centrale de la Couverture Maladie
DCFF	Direction Centrale des Finances et des relations avec les Filiales
DCG	Département Contrôle de Gestion
DCPRE	Direction Centrale de la Prévoyance Retraite et de l'Entraide
DCSID	Direction Centrale des Systèmes d'Information et de la Digitalisation
DG	Directeur Général
DICT	Département Inspection et Contrôle Technique
DJC	Département Juridique et Contentieux
DPIP	Département de la Promotion Immobilière et du Patrimoine
DSASA	Direction de la Santé et de l'Action Sociale des Armées
FPM	Fonds de Prévoyance Militaire
IPS CGRAE	Institut de Prévoyance Sociale Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat
MEMDEF	Ministère d'Etat Ministère de la Défense
MMD	Maladie Maternité Décès
MUGEFCI	Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire
PCA	Président du Conseil d'Administration
PERM	Plan Epargne Retraite Mutualiste
PND	Plan National de Développement
PPP	Partenariat Public-Privé
PSG	Plan stratégique de Gouvernance
SOGETHO	Société de Gestion Touristique et Hôtelière
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

SOMMAIRE

PRESENTATION DU FPM	2
PATRIMOINE ET RESSOURCES	6
ACQUIS	7
LECONS APPRISES	9
THEORIE DU CHANGEMENT	10
PRINCIPAUX INDICATEURS	11
FINANCEMENT DE LA STRATEGIE	12
FACTEURS CLES DE SUCCES	13
ACTIONS PRIORITAIRES	14
NOS PROJETS ET PROGRAMMES STRUCTURANTS	37
PROJETS PHARES	38
REMERCIEMENTS ET CONTACTS	39

PRESENTATION DU FPM

Historique

Créé en 1985 par le décret N°85-950 du 12 septembre 1985, dans le contexte de la crise économique secouant la Côte d'Ivoire, le FPM représentait la solution pour faire face aux difficultés de l'Etat à offrir aux Militaires et à leurs familles une couverture médicale de qualité.

A l'origine, Etablissement Public à caractère Administratif (EPA), le FPM est devenu une Société de Secours Mutuel le 21 avril 1992, sur décision du Conseil des Ministres. Sa gestion a été, par la suite, confiée à ses membres après que ses Statuts ont été adoptés par Arrêté n° 546/2011/INT/ATAP/AGP/S du 29/12/1992.

Objet

Le FPM a pour objet, à titre principal, d'assurer la couverture totale ou partielle du risque maladie - maternité et du risque décès - invalidité en faveur de ses membres et de leurs ayants droits. A titre accessoire, il exerce toute activité ayant pour objet l'amélioration des conditions de vie et l'épanouissement de ses membres.

Missions

Les missions du FPM, portées par ses deux (02) régimes que sont la Maladie-Maternité-Décès (MMD) et le Plan Epargne Retraite Mutualiste (PERM) consistent à offrir à ses membres l'accès à des soins de santé de qualité, à améliorer leurs conditions matérielles, morales et sociales à travers l'accès à des prêts sociaux, la mobilisation d'épargne, et d'octroyer une aide au départ à la retraite.

En vue de soutenir son régime PERM et d'assurer sa pérennité, le FPM a procédé à la création de deux (02) filiales, : le Centre de Santé et d'Analyses Médicales (CESAM-SA) et la Société de Gestion Touristique et Hôtelière (SOGETHO-SA).

Le FPM dispose de six (06) organes que sont : l'organe de décision (Assemblée Générale), l'organe de gestion (Conseil d'Administration), l'organe d'exécution (Direction Générale), l'organe de contrôle (Comité de Surveillance et de Contrôle), les organes de consultation (les Commissions Consultatives Locales et le Conseil des Sages).

Valeurs partagées

Les valeurs qui soutiennent et encadrent la vision du FPM sont déjà parties intégrantes du quotidien et du travail de la mutuelle. Elles sont cohérentes avec la responsabilité sociétale de l'entreprise. Elles traduisent l'engagement à fonctionner dans une logique d'organisation orientée vers les membres participants et à mener une politique transversale vers les départements et les services. Ces valeurs concernent : le professionnalisme, la solidarité, l'intégrité, l'équité et la bonne gouvernance. Elles expriment des convictions et des croyances qui structurent des attitudes et comportements aussi bien individuels qu'organisationnels.

Le Professionnalisme

Le FPM s'est fixé comme principe de réaliser ses missions avec professionnalisme. Conformément à la vision du FPM, le professionnalisme est l'exercice avec compétence et rigueur de la fonction d'assurance selon les règles d'éthique et de déontologie en vigueur. Il requiert l'application rigoureuse et méthodique des procédures qui régissent ce métier ou cette activité, afin d'obtenir avec aisance et clarté, des résultats probants. Tout professionnel doit réunir les exigences de savoir, savoir-faire et savoir être liées à son activité. Il a nécessairement le sens des responsabilités et la capacité d'écoute. Il est animé d'une volonté permanente de respect des personnes, ainsi que des règles de fonctionnement et de confidentialité. Il recherche l'amélioration permanente de ses résultats, par le renforcement des capacités, l'apprentissage et l'esprit d'innovation qui doit guider toutes les actions du personnel. Dans cette logique, le personnel du FPM doit s'abstenir de toute action susceptible de porter préjudice à la structure.

La Solidarité

Une équipe est un groupe de personnes assurant en autonomie toutes les activités qui concourent à la réussite d'un objectif commun, reconnu et partagé. L'esprit d'équipe favorise le partage des responsabilités et la complémentarité dans l'accomplissement des activités. Il nécessite que les membres de l'équipe s'accordent sur les mêmes principes, développent un sens aigu du partenariat, agissent conformément aux règles prédéfinies et s'inscrivent dans la même finalité.

Fondé sur des dispositions d'humilité, de confiance mutuelle et de solidarité, l'esprit d'équipe implique l'interdépendance et la coopération entre les adhérents favorisant ainsi l'entraide et la garantie de l'atteinte de meilleurs résultats.

L'Intégrité

Principe moral déterminant pour tout professionnel, l'intégrité est la qualité d'une personne honnête et sincère, ayant un sens élevé du devoir. Au plan individuel, le personnel doit s'approprier cette valeur et faire preuve d'une conduite irréprochable dans l'exercice de ses fonctions. Il doit se distinguer par sa probité. Son engagement professionnel et sa rigueur dans l'accomplissement de ses tâches qui font de lui un agent digne, ayant un sens élevé de sa mission.

Pour être crédible et mériter la confiance des autres, l'agent du FPM doit faire preuve de transparence, d'impartialité et de rigueur dans la conduite des activités qui lui sont confiées.

La Bonne gouvernance

Cette valeur consiste à prendre des décisions dont l'objectif est de garantir le bon fonctionnement de la mutuelle et la qualité des services. En outre, elle concerne la mise en place d'une approche de gestion éclairée grâce à une formation appropriée des dirigeants et par une transparence sur les enjeux débattus et les décisions prises.

L'Equité

Elle traduit l'accès aux services et prestations du FPM à tous ses membres participants sans discrimination en plus d'adopter un comportement humaniste à l'égard des collègues et collaborateurs.

Organisation

Organisation du FPM

Pour rappel, les six (6) organes du FPM sont : (i) l'Assemblée Générale ; (ii) le Conseil d'Administration, (iii) la Direction Générale ;

(iv) le Comité de Surveillance et de Contrôle ; (v) les Commissions consultatives locales et ; (vi) le Conseil des sages.

L'Assemblée Générale (AG), organe de décision, se réunit en session ordinaire six (06) mois après la clôture budgétaire sur convocation du Conseil d'Administration, en session extraordinaire et/ou mixte au besoin. Ses délibérations sont prises à la majorité relative des délégués présents et représentés. Elles peuvent porter entre autres sur des questions de gestion, d'administration et des statuts et du règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration (CA), organe de gestion, détermine les orientations et veille à leur application. Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question utile à la bonne marche du FPM. Il se réunit une fois par trimestre et est chargé, entre autres, de nommer ou révoquer le Directeur Général (DG), de définir et d'arrêter les émoluments à allouer au personnel.

La Direction Générale (DG), organe d'exécution, est organisée en Directions Centrales, Départements et Services. Elle assure les actes qui ont trait à la gestion courante des affaires du FPM sur délégation du CA.

Le Comité de Surveillance et de Contrôle (CSC), organe de contrôle du FPM, est chargé de contrôler l'exécution des décisions prises par l'AG, de proposer les améliorations et de garantir un fonctionnement efficient des organes autres que l'AG. Il se réunit au moins une fois par trimestre et en cas de besoins. Ses travaux doivent être sanctionnés par la production d'un rapport d'activités présenté à l'AG.

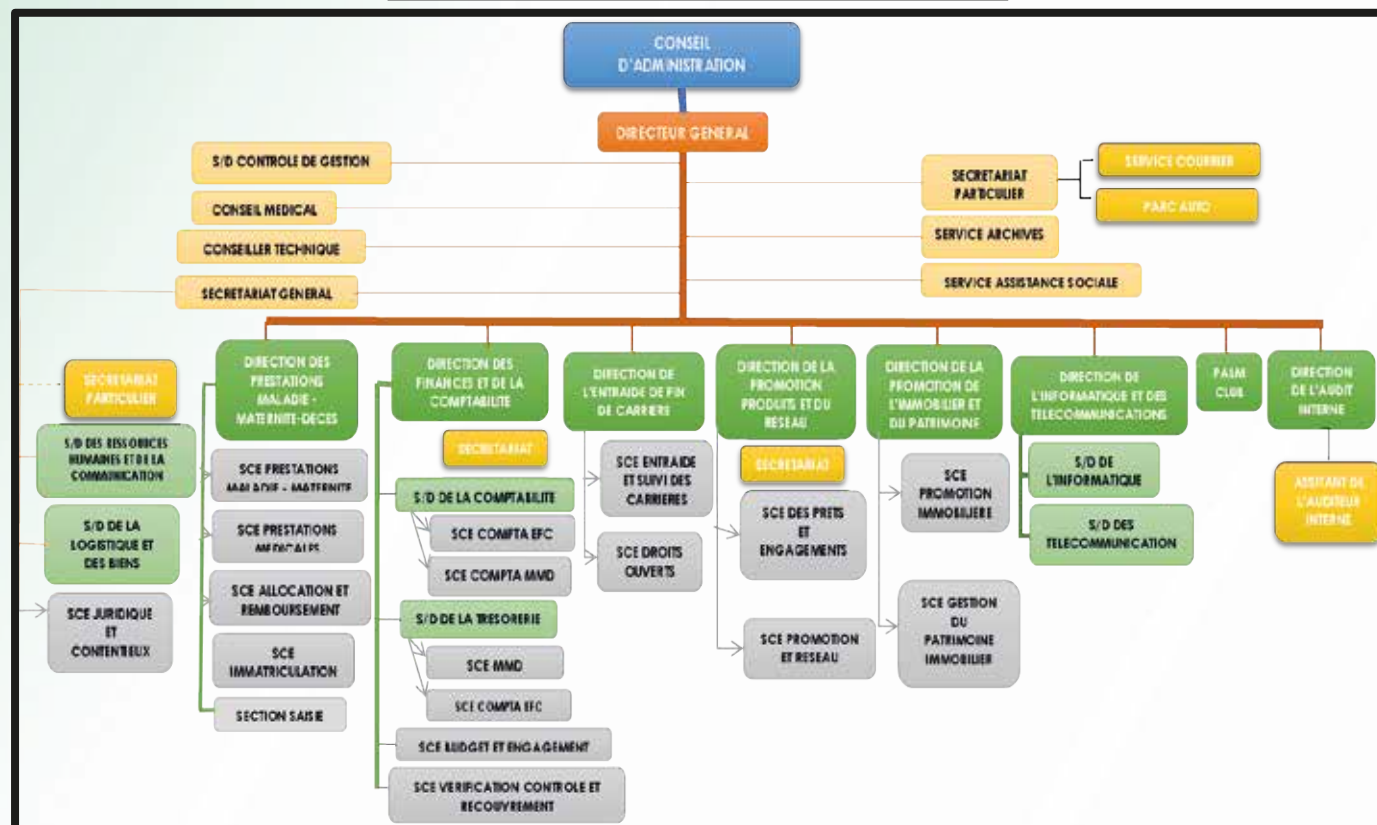
Le Conseil des Sages et les Commissions consultatives Locales, organes consultatifs, composés respectivement :

Des Commissions Consultatives Locales (CCL) : représentées dans chaque région militaire par des : (i) Administrateurs ; (ii) Délégués de l'Assemblée Générale ; Médecins Conseils Délégués ainsi que le représentant des retraités de la région militaire concernée. Elles ont pour objet d'informer les membres participants sur les activités du FPM. En outre, elles ont pour mission de recueillir leurs doléances, suggestions, réclamations et observations afin de les transmettre au CA. Enfin, elles font des propositions relatives à l'amélioration des prestations du FPM.

Du Conseil des Sages (CS) avec pour membres : (i) le Chef d'Etat-major Général des Armées (CEMGA) ; (ii) le Commandant Supérieur de la Gendarmerie Nationale (COSUPGEND) ; (iii) le Contrôleur Général de l'Administration et des Finances de la Défense (CGAFD) ; (iv) le Directeur de la Santé et de l'Action Sociale des Armées (DSASA) ; (v) un ancien Président du Conseil d'Administration (désigné par le Conseil d'Administration du FPM) ; un ancien Directeur Général du FPM désigné par le Conseil d'Administration.

Le Conseil des sages a pour rôle de donner un avis consultatif sur les questions que lui soumettra le Conseil d'Administration du FPM, de faciliter les relations avec le Ministre en charge de la Défense, le Commandement et les membres participants. En outre, il a pour rôle d'attirer l'attention du Conseil d'Administration sur la portée de ses décisions sensibles dans les Armées.

Organigramme de gouvernance 1^{ère} génération



Evolution des différents organigrammes du FPM

La première génération de l'organigramme du FPM est caractérisée par sept (07) directions opérationnelles et de l'Hôtel Palm Club. Cet organigramme se distingue par la supervision directe des activités opérationnelles par le DG

La mise en vigueur du règlement n°07/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009, portant réglementation de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA, a nécessité une révision des Statuts et Règlement Intérieur du FPM le 29 août 2013. Dans l'optique d'assurer une meilleure coordination des différents corps de métiers (assurance, banque, santé, hôtellerie et immobilier) au sein du FPM, une réorganisation a été engagée entre 2015 et 2022 afin de déconcentrer les missions du Directeur Général et rendre plus efficace son action. A cet effet, trois (03) Directions Centrales ont été créées. Il s'agit de : (i) la Direction Centrale chargée des Opérations et des Prestations (DCOP) ; (ii) la Direction Centrale chargée des Finances et des relations avec les Filiales (DCFF) ; (iii) la Direction Centrale chargée de l'Administration et de l'Information (DCAI) qui s'est muée en 2017 en Direction Centrale chargée de l'Administration et de la Logistique (DCAL).

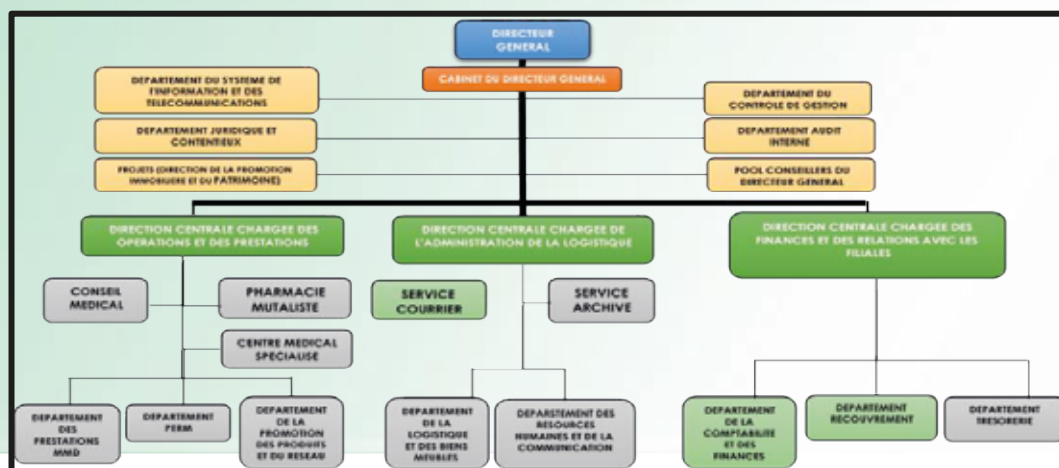
Cette dynamique s'est poursuivie en 2022 avec un autre réaménagement de l'organisation de la Direction Générale, prenant en compte deux (02) innovations relatives d'une part à la scission de la DCOP en deux nouvelles Directions à savoir la Direction Centrale de la Couverture Maladie (DCCM) et la Direction Centrale de la Prévoyance Retraite et de l'Entraide (DCPRE) et d'autre part la création d'une Direction Centrale des Systèmes d'Information et de la Digitalisation (DCSID) ainsi que de trois (03) organes de contrôle que sont le Département d'Audit Interne, le Département de Contrôle de Gestion et le Département de l'Inspection et du Contrôle Technique.

En outre, l'équipe dirigeante mise en place en juin 2022 a instauré la comitologie dans le mode de gouvernance du FPM afin d'assurer plus de transparence dans la conduite des missions assignées. Pour ce faire, quatre (04) commissions ont été créées au sein du Conseil d'Administration, à savoir : (i) la commission permanente d'audit et du contentieux ; (ii) la commission des marchés, des conventions et de réseaux de soins ; (iii) la commission chargée du suivi des ressources humaines et des organes consultatifs et ; (iv) la commission chargée du suivi du budget, des activités génératrices de revenus et des fonds de secours.

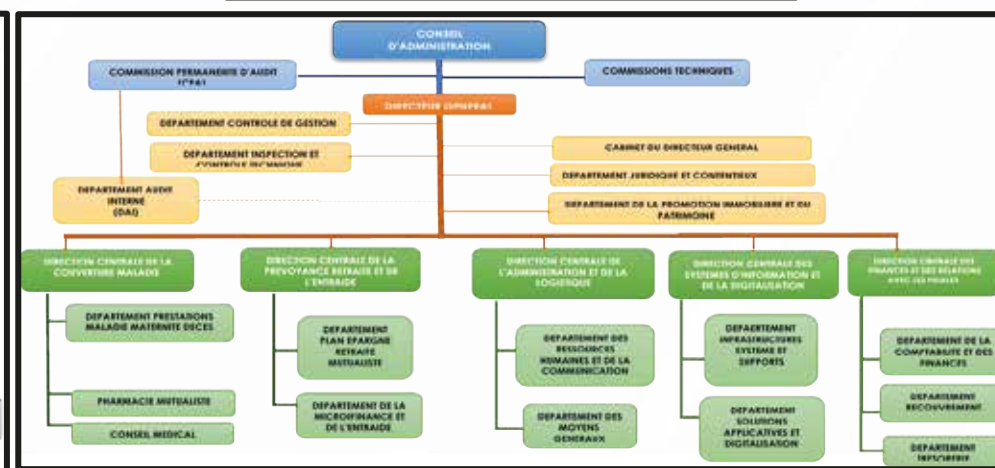
Par ailleurs, ces réformes générales ont induit la création de quatre (04) commissions permanentes, de onze (11) commissions de gestion de projets et de cinq (05) commissions événementielles (cf. annexes).

A la faveur de la troisième génération des réformes, la Direction Générale du FPM a ainsi été structurée autour de cinq (05) directions centrales, cinq (05) départements autonomes et douze (12) départements opérationnels (cf. organigramme 3^e génération)

Organigramme de gouvernance 2^e génération



Organigramme de gouvernance 3^e génération



Fonctionnement

Le Conseil d'Administration se réunit une (01) fois par trimestre. Toutefois, il peut se tenir en réunion extraordinaire si l'intérêt du FPM l'exige. Le CA peut également se réunir à la demande des deux tiers des administrateurs. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation. Tout Administrateur peut donner mandat à un autre pour le représenter dans une délibération du CA. Les convocations sont faites au moyen d'avis de convocation adressés à chacun des Administrateurs et mentionnant l'ordre du jour proposé par le/les auteur (s) de la convocation. S'agissant de la phase de validation, elle ne peut avoir lieu que si les trois quarts au moins des membres qui le composent sont présents ou représentés à la séance. Les fonctions d'Administrateurs du FPM prennent fin, entre autres, à l'échéance normale (fin de mandat de trois ans renouvelable), et en cas de changement de collège, à la démission des Armées, à l'affectation hors du territoire national, à la renonciation volontaire au mandat, etc.

La Direction Générale du FPM met en œuvre les directives du CA à travers des activités opérationnelles qui sont assurées avec une hiérarchie fonctionnelle basée sur une organisation par tâches, selon des critères de spécialisation définis. Depuis le mois de juin 2022, la Direction Générale fonctionne avec cinq (05) Départements Autonomes et douze (12) Départements rattachés aux cinq (05) Directions Centrales, avec une communication verticale. (Cf. statut et règlement d'application portant organisation et fonctionnement).

Centre de Santé et d'Analyses Médicales

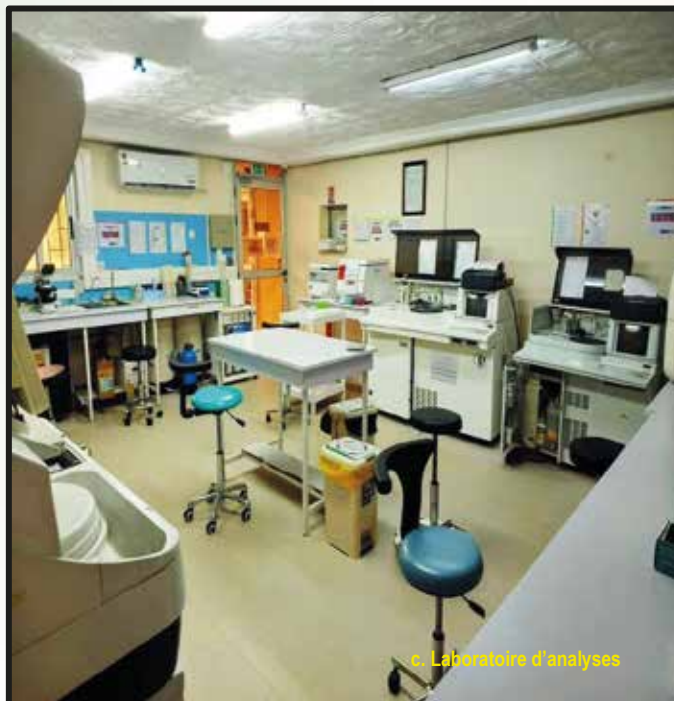


b. Service accueil

Les régimes et les filiales du FPM

PERM

Le PERM, anciennement Entraide de Fin de Carrière (EFC voté en décembre 1992) jusqu'en 2010, a pour objet de donner un pécule unique aux souscripteurs faisant valoir leur droit à la retraite. Dans l'optique d'accroître et d'optimiser ses ressources propres, le FPM, à travers l'Entraide de Fin de Carrière (EFC), a acquis en 2005 l'Hôtel Palm-club initialement propriété de la société Palm industrie. En 2008, le FPM a fait le choix de rentrer dans le capital social du Centre de Santé et d'Analyses Médicales (CESAM) à hauteur de 80% afin non seulement de renforcer la prise en charge sanitaires des membres participants mais également de rechercher des ressources additionnelles pour le PERM. Dans le même élan, en 2009, la Société de Gestion Touristique et Hôtelière (SOGETHO-SA) a été créée pour assurer la rénovation et la gestion de ce complexe hôtelier détenu à 100% par le FPM.



c. Laboratoire d'analyses

MMD

Quant au régime Maladie-Maternité-Décès (MMD), il assure principalement la couverture totale ou partielle du risque maladie maternité et du risque décès-invalidité de ses membres participants et de leurs ayants droit.



a. Ecriteau

PATRIMOINE ET RESSOURCES

Le patrimoine du FPM

Tableau du patrimoine foncier et immobilier du FPM
hormis les bâtiments à usage administratif

N°	SITES	CARACTERISTIQUES
01	AKOUAI-SANTE / BINGERVILLE	3 HA 27a 11ca
02	LOGBAKRO / YAMOUSSOUKRO	20 HA 55a 93ca
03	ABOBO BAOULE 2 ^{ème} EXTENSION	49 HA 40a 20ca
04	HOTEL PALM CLUB	88 chambres et une villa de 10 chambres (1 600 mètres carrés)
05	GALERIE MARCHANDE PALM-CLUB	13 bureaux et 12 boutiques
06	LOCAUX CENTRE DE SANTE (CESAM-SA)	1000 mètres carrés avec une capacité d'accueil de 90 patients
07	QUARTIER DU LYCEE TECHNIQUE/COCODY	2850 M2 bâti en R+1 avec sous-sol

Source : FPM, les données du Département Contrôle de Gestion

Les ressources du régime MMD

Barème des cotisations Maladie-Maternité

Membres participants	Montant
Cotisation Maladie-Maternité	
Officier	6 000 F +2,5% de la solde de base
Sous-Officiers	4 000 F +2,5% de la solde de base
Militaire du rang	3 100 F + 2,5% de la solde de base
Cotisation Décès-Invalidité	
Officier général	4 815 F
Officier supérieur	4 012 F
Officier subalterne	3 210 F
Sous-Officier supérieur	2 407 F
Sous-officier subalterne	1 557 F
Militaire du rang	1 168 F

Source : Règlement intérieur FPM

Les ressources du régime PERM

Barème des cotisations EFC/PERM depuis 1992

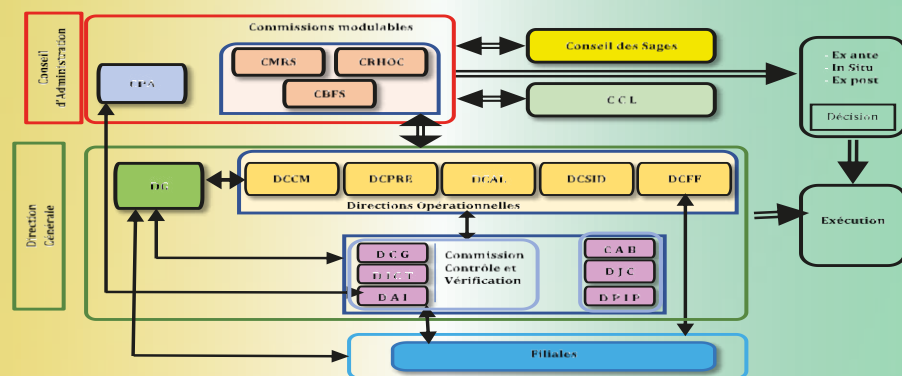
Membres participants	Montant
Général	18 750 F
Colonel	18 580 F
Lieutenant-Colonel	17 920 F
Commandant	17 100 F
Capitaine	16 100 F
Lieutenant	13 790 F
Sous-Lieutenant	12 120 F
Aspirant	12 120 F
Adjudant-chef Major	11 920 F
Adjudant-chef	11 920 F
Adjudant	11 080 F
Sergent-chef	10 250 F
Sergent	9 420 F
Caporal-chef	8 170 F
Caporal	7 330 F
1 ^{ère} Classe	4 300 F
2 ^{ème} Classe	4 000 F
Elève	4 000 F

Source : Règlement intérieur FPM

ANALYSE SITUATIONNELLE

Reformes

Modélisation du système de gouvernance du FPM

Source : Rapport de gestion au titre du 2nd semestre 2022

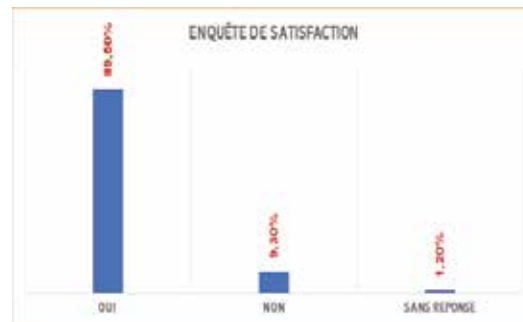
- ❑ **Régime MMD** : (i) mise en place d'une commission d'arrimage ; (ii) instauration d'une carte de santé semi-intelligente ; (iii) digitalisation de la prise en charge médicale ; (iv) signature de quatre (04) conventions avec des partenaires stratégiques et ; (vi) prise de mesures relatives à la liquidation des factures de prestations médicales.
- ❑ **Régime PERM** : (i) la transformation du Plan Entraide de Fin de Carrière (EFC) qui s'est matérialisée par sa mutation en PERM depuis le 1^{er} janvier 2010 ; (ii) la prise en charge par la tutelle du paiement des droits des Départs Volontaires à la Retraite (DVR) en 2020 ; (iii) la redynamisation des activités du programme immobilier « FPM LATRILLE » avec l'ouverture des bureaux annexes sur le site en juin 2023 et ; (iv) l'internalisation de la couverture du risque décès dès le mois de janvier 2023.
- ❑ **CESAM-SA**, quatre (04) principales réformes ont été réalisées. Il s'agit de : (i) mise en conformité du service de radiologie ; (ii) obtention de l'accréditation du Centre Régional d'Evaluation en Education, Environnement, Santé et d'Accréditation en Afrique (CRESAC) pour les prestations de biochimie et sérologie conformément à la norme ISO 15189 : 2012 ; (iii) mise en place d'un service commercial afin de capter la clientèle hors FPM et ; (iv) réaménagement de l'organigramme.
- ❑ **SOGETHO-SA** : (i) création de la charte d'entreprise qui définit les valeurs et les normes de conduite pour la promotion d'un environnement de travail respectueux, responsable et intègre ; (ii) mise en place d'un concept de services dénommé « African Urban Concept (AUC) » afin d'améliorer la qualité de service et ; (iii) digitalisation de certaines activités à travers la mise en place d'outils numériques.

Accès à la propriété immobilière



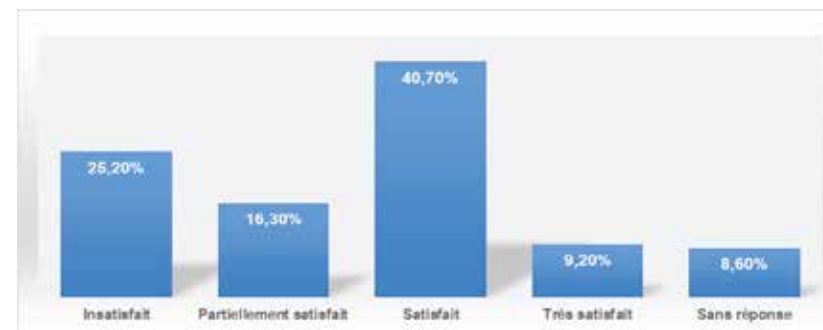
89,5% des militaires accordent un intérêt particulier à l'acquisition d'un logement contre seulement 9,3% des enquêtés pour qui l'acquisition d'un logement n'est pas indispensable

Intérêt pour l'acquisition de son propre logement



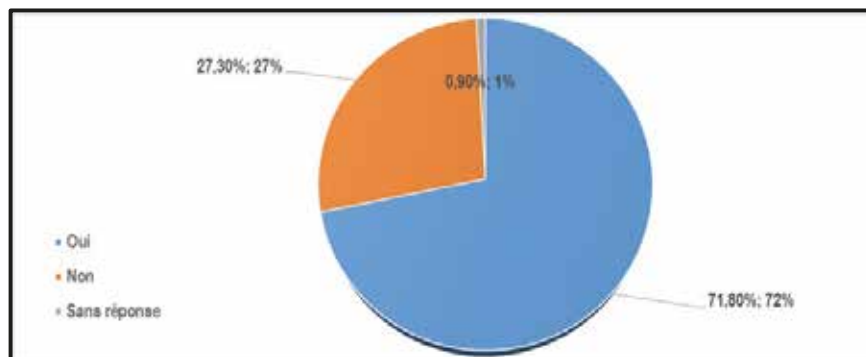
Source : Données de l'étude sur l'accès à la propriété immobilière

Répartition des répondants selon la satisfaction des offres de services



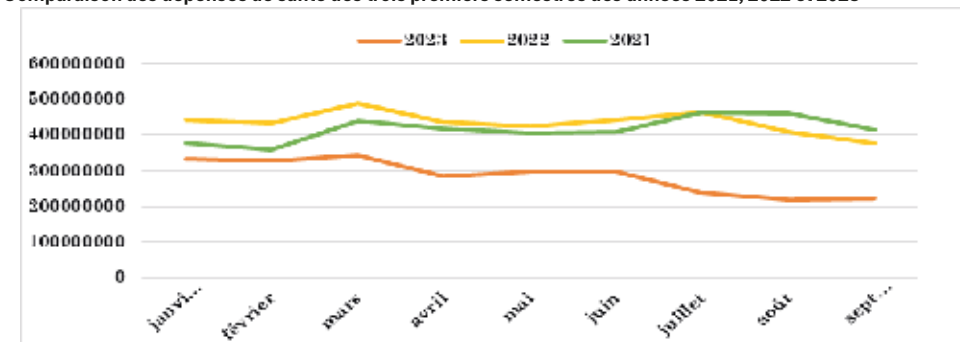
Source : FPM, les données de l'enquête de satisfaction auprès des membres participants

Répartition des répondants selon l'utilisation des services proposés par le FPM



Source : FPM, les données de l'enquête de satisfaction auprès des membres participants

Comparaison des dépenses de santé des trois premiers semestres des années 2021, 2022 et 2023



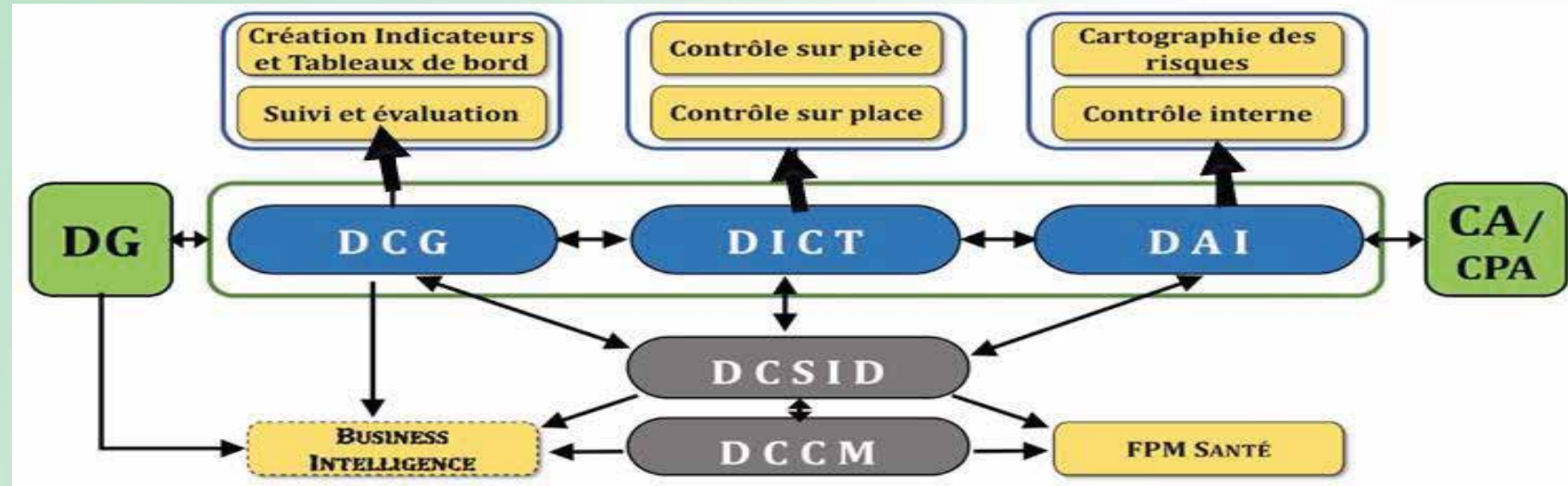
Source : FPM, les données du Département Contrôle de Gestion



- ❑ En juillet 2022 et 2023, les dépenses de prestations médicales s'élevaient respectivement à 465 millions de FCFA et 238 millions de FCFA, soit une variation à la baisse d'environ 49%.
- ❑ Le taux de sinistralité oscille autour de 83% depuis le premier semestre 2023

- ❑ Cette situation a induit une capacité de financement qui permet, d'une part le paiement effectif de la totalité des factures mensuelles de prestations médicales depuis janvier 2023, et d'autre part, la rénovation, la réhabilitation et l'équipement de cinq (05) structures de santé militaire à Abidjan

Chaîne de valeur de la Couverture Maladie



Source : FPM, les données du Département Contrôle de Gestion, 2023

Analyse financière du régime PERM (en milliers de francs CFA)

PRINCIPAUX INDICATEURS	Prévision 2025	Prévision 2024	VAR	2023	2022	VAR	2022	2021	VAR
TAUX DE RENTABILITE ECONOMIQUE	1,11%	0,22%	1,00	-0,77%	-1,45%	1	-1,45%	-0,85%	-1
TAUX DE RENTABILITE FINANCIERE	5,42%	4,85%	0,11	3,14%	1,12%	2	1,12%	3,16%	-2
ENDETTEMENT FINANCIER	-5936571	-5112561	13,88%	-5548283	-5387986	2,30%	-5387986	-3841123	4,00%

Source : FPM, Direction Centrale des Finances et des relations avec les Filiales

Analyse financière du régime MMD (en milliers de francs CFA)

PRINCIPAUX INDICATEURS	Prévision 2025	Prévision 2024	% VAR Prévs°	2023	2022	% VAR	2022	2021	% VAR
CAPACITE D'AUTO FINANCEMENT	1 174 863	1 744 396	-32,65%	558 020	-1 132 551	-149,27%	-1 132 551	131 267	-962,78%
ENDETTEMENT FINANCIER	-596 682	-480 514	24,18%	-384 707	54 872	701,20%	54 872	305 192	-82,00%
TAUX DE CHARGE DE FONCTIONNEMENT	18,50%	19,87%	-0,07	33,97%	30,04%	3,19	30,04%	37,39%	-7,35%
TAUX DE SINISTRALITE	79,34%	80,56%	-1,54%	76,44%	121,83%	-37,25%	121,83%	126,04%	-3,34%

Source : FPM, Direction Centrale des Finances et des relations avec les Filiales

Analyse financière du CESAM-SA (en milliers de francs CFA)

PRINCIPAUX INDICATEURS	Prévision 2025	Prévision 2024	% VAR	2023	2022	% VAR	2022	2021	% VAR
CAPACITE D'AUTO FINANCEMENT	69 493	226 250	-69,28%	11 124	142 697	-0,92%	142 697	140 016	1,91%
ENDETTEMENT D'EXPLOITATION	450 159	890 650	-49,46%	927 187	843 982	9,85%	843 982	667 064	26,52%
TRESORERIE DISPONIBLE	17 978	25 658	-29,93%	51 178	29 613	72,82%	29 613	-5 425	-645,8%

Source : FPM, Direction Centrale des Finances et des relations avec les Filiales

Analyse financière de la SOGETHO-SA (en milliers de francs CFA)

PRINCIPAUX INDICATEURS	Prévision 2025	Prévision 2024	% VAR	2023	2022	% VAR	2022	2021	% VAR
CAPACITE D'AUTO FINANCEMENT	908 543	1 225 125	-26%	957 166	968 056	-1,14%	968 056	938 215	3%
RENTABILITE ECONOMIQUE	0,39%	18,44%	-0,98	14,10%	14,55%	-0,01	14,55%	12,39%	2
RENTABILITE FINANCIERE	16,26%	1,05%	14,51	16,65%	14,04%	1,85	14,04%	13,17%	1
ENDETTEMENT FINANCIER	263 473	-323 159	-182%	-425 960	-349 205	0,22%	-349 205	-340 229	2,64%
TAUX D'OCCUPATION	63%	74%	-15%	69%	63%	10%	63%	58%	3%

Source : FPM, Direction Centrale des Finances et des relations avec les Filiales

LEÇONS APPRISES

Leçons utiles pour la construction du futur désiré au sein du FPM.

La comitologie

Création de plusieurs commissions au niveau du Conseil d'Administration

La tenue régulière des réunions

La tenue hebdomadaire des réunions du Comité de Direction (CODIR)

Le renforcement des capacités

24 séminaires de formation et des formations à diplômes

La planification et le suivi-évaluation

La production de rapports périodiques d'activités, une meilleure gestion, une efficacité opérationnelle et une atteinte durable des objectifs

La mise en place d'un dispositif de contrôle

La baisse des dépenses mensuelles de santé de cent cinquante millions (150 000 000) FCFA

L'appropriation d'une charte d'éthique, de bonne gouvernance et d'un code de bonne conduite

La création d'un comité d'éthique au sein du FPM.

THEORIE DU CHANGEMENT

Objectif Stratégique : Faire du FPM la mutuelle sociale de référence de l'espace UEMOA à l'horizon 2030

Axe 1 : LE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET LE DÉVELOPPEMENT DE MODÈLES ÉCONOMIQUES INNOVANTS, DANS UN CADRE PROFESSIONNEL MARQUÉ PAR LA RIGUEUR, L'INTÉGRITÉ ET LA PROMOTION DES COMPÉTENCES HUMAINES

Axe 2 : LE DÉVELOPPEMENT DE LA PROXIMITÉ AVEC LES BÉNÉFICIAIRES DANS UN CLIMAT DE CONFIANCE RETROUVÉE ET SOUTENU PAR DES RÉPONSES PROMPTES ET ADAPTÉES À LA PRISE EN CHARGE SANITAIRE DES MUTUALISTES

Axe 3 : LA CONSTRUCTION D'UNE PRÉVOYANCE PLUS SOCIALE ET PÉRENNE, SOUTENUE PAR L'OPTIMISATION ET L'INVESTISSEMENT RATIONNELS DES RESSOURCES

Hypothèses

Gouvernance et partenariat

- Stabilité politique et sociale
- Volonté politique de l'Etat
- Disponibilité de ressources financières notamment, l'apurement des 10,8 milliards de FCFA de dette et la mise à disposition de la contribution patronale de 2% des cotisations
- Disponibilités humaines, matérielles et technologiques inscrites dans une logique de changement
- Cadre législatif et réglementaire adapté
- Actions synergiques et cohérentes des parties prenantes

Effets escomptés

CHANGEMENTS

Effet 1 : Le FPM dispose d'un cadre institutionnel, légal et réglementaire qui améliore et permet de mieux encadrer les activités, le personnel ainsi que les procédures

Effet 2 : La gestion administrative du FPM accroît, à la fois, l'efficacité et le rendement des ressources humaines, matérielles et financières

Effet 1 : Le FPM couvre mieux, de façon autonome et pérenne les dépenses de santé

Effet 2 : Le paiement des sinistres décès invalidité se fait dans les délais requis

Effet 1 : Le PERM accompagne conséquemment et de façon autonome les militaires et gendarmes en situation de départ volontaire à la retraite ainsi que ceux atteints par la limite d'âge du grade à faire valoir leur droit à la retraite.

Effet 2 : L'organisation administrative du PERM est adéquate à une bonne gestion des ressources humaines, matérielles et financières et assure une meilleure optimisation des Activités Génératrices de Revenus développées

Effet 3 : La SOGETHO adapte mieux son offre de services aux besoins du marché et optimise la rentabilité de ses activités commerciales (Hôtel Palm-Club et la galerie marchande)

Effet 4 : Le PERM à travers ses filiales médicales offre des soins de santé plus diversifiés à sa clientèle, réussit efficacement à recouvrer dans les échéances prescrites la totalité de ses créances et optimise davantage son potentiel de croissance

Risques

- Instabilité institutionnelle, notamment des départements ministériels
- Mise en cause de l'efficacité du FPM dans sa contribution au bien-être des ayants droits
- Remise en cause des conventions de de partenariats
- Dissolution du FPM

Produits escomptés

AXE N°1 : 2 Effets et 6 Produits

- **Produit 1 :** Le cadre légal, réglementaire et institutionnel en vigueur au sein du FPM est renforcé
- **Produit 2 :** Un cadre cohérent de planification, de suivi, d'évaluation et de communication est mis en place et développé
- **Produit 3 :** Un cadre efficace de pilotage des partenariats et des contrats est développé
- **Produit 4 :** La performance des dispositifs administratifs au sein du FPM est renforcée
- **Produit 5 :** Le dispositif de mobilisation et de gestion des ressources financières est optimisé
- **Produit 6 :** La gestion des ressources et moyens généraux pour assurer l'équilibre emploi-ressources est optimisé

AXE N°2 : 2 Effets et 5 Produits

- **Produit 1 :** Les dépenses de santé sont réduites
- **Produit 2 :** Les fraudes sur les prestations maladie et maternité sont efficacement adressées
- **Produit 3 :** Le paiement régulier des primes à l'assureur est effectué
- **Produit 4 :** Les retards constatés dans la constitution des dossiers par les bénéficiaires pour le règlement des sinistres sont réduits
- **Produit 5 :** Le décaissement des allocations au profit des bénéficiaires est accéléré

AXE N°3 : 4 Effets et 15 Produits

- **Produit 1 :** Le FPM accède au marché financier
- **Produit 2 :** Développer un mécanisme efficace de retraite complémentaire facultative au profit des adhérents du FPM
- **Produit 3 :** Les performances des AGR du PERM sont diversifiées, structurées et renforcées de façon optimale par la création de personnes morales dans divers domaines d'interventions
- **Produit 4 :** Le dispositif efficace de contrôle, de suivi et d'évaluation des prêts sociaux est développé
- **Produit 5 :** Le cadre juridique des AGR du PERM est renforcé
- **Produit 6 :** Le cadre de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation des investissements relatifs aux AGR est renforcé
- **Produit 7 :** Les dispositions spécifiques du statut juridique de la SOGETHO pour assurer une meilleure adéquation avec le mode de gestion sont renforcées
- **Produit 8 :** Les capacités managériales des membres du Conseil d'Administration et du personnel cadre de la SOGETHO sont renforcées
- **Produit 9 :** Un programme de réhabilitation et d'équipement de l'hôtel Palm-Club ainsi que les infrastructures connexes répondant aux standards de qualité est développé
- **Produit 10 :** Un dispositif efficace de contrôle et de suivi des opérations d'exploitation de l'hôtel Palm-Club est mis en place
- **Produit 11 :** La qualité des prestations de l'hôtel Palm-Club est renforcée pour mieux répondre aux attentes de la demande
- **Produit 12 :** Renforcer le dispositif commercial, de sécurité et de sûreté de la SOGETHO SA
- **Produit 13 :** Développer des infrastructures hospitalières de rang mondial
- **Produit 14 :** Le renforcement de la qualité des offres de santé du CESAM SA est assuré
- **Produit 15 :** Un dispositif innovant de recouvrement des créances, pour éviter une accumulation du stock des passifs, est mis en place

STRATEGIES

✚ Sur la période 2024-2030, ce sont : **08 Effets** et **26 Produits escomptés** à travers la mise en œuvre de **65 Actions prioritaires** pour un coût global d'environ **363,641 milliards FCFA**

INDICATEURS
CLES

Evolution des principaux indicateurs en matière de Gouvernance du FPM

Indicateurs clés	Situation de référence		Cible 2024	Cible 2026	Cible 2028	Cible 2030
	Année	Valeur				
Proportion de textes actualisés	2023	0%	25%	50%	80%	100%
Niveau de mise en place du cadre programmatique	2023	20%	30%	50%	80%	100%
Proportion des contentieux réglés à l'amiable	2023	20%	75%	80%	100%	100%
Taux d'exécution des activités administratives	2023	60%	65%	80%	100%	
Niveau de mise en place du cadre programmatique	2023	20%	30%	50%	80%	100%
Taux d'accroissement de la capacité financière du FPM	2023	1%	10%	45%	65%	100%
Niveau de dotation des services	2023	25%	45%	60%	80%	100%

Source : FPM, prévisions du cadre de résultats du PSG 2024-2030

Principaux indicateurs du régime Maladie, Maternité et Décès

Indicateurs clés	Situation de référence		Cible 2024	Cible 2026	Cible 2028	Cible 2030
	Année	Valeur				
Taux de charge de fonctionnement (<= 20%)	2023	23,60%	19,98%	19,02%	18,50%	18,00%
Taux de sinistralité	2023	83%	78%	72%	71%	70%
Proportion des dossiers d'allocations décès invalidité payés	2023	55%	65%	75%	85%	100%
Délai de traitement des dossiers d'allocations	2023	45 j	40 j	35 j	25 j	21 j
Taux de couverture du territoire pour la facilitation des dépôts des dossiers des bénéficiaires en dehors d'Abidjan	2023	25%	50%	100%	—	—

Source : FPM, prévisions du cadre de résultats du PSG 2024-2030

Projection des principaux indicateurs clés

Indicateurs clés	Situation de référence		Cibles		
	Années	Valeur	2024	2027	2030
Le FPM accède au marché financier	2023	Non	Oui	-	-
Le produit de retraite complémentaire facultative est opérationnel	2023	Non	Oui	-	-
Le cadre juridique des AGR est renforcé	2023	Non	Oui	-	-
Le cadre de gouvernance de la SOGETHO est révisé	2023	Non	Oui	-	-
Le plan de réhabilitation et de modernisation des équipements de la SOGETHO est disponible	2023	Non	Oui	-	-

Source : FPM, prévisions du cadre de résultats du PSG 2024-2030

Projection des principaux indicateurs clés

Indicateurs clés	Situation de référence		Cibles		
	Années	Valeurs	2024	2027	2030
Organisation administrative du PERM est en lien avec les ambitions et missions assignées	2023	Non	Oui	-	-
Disponibilité d'un département en charge de la planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation	2023	Non	Oui	-	-
Taux de réalisation des travaux de construction de la phase 1 du FPM LATRILLE	2023	39 %	100%	-	-
Taux de sécurisation du patrimoine immobilier du FPM	2023	0 %	30 %	100%	100 %

Source : FPM, prévisions du cadre de résultats du PSG 2024-2030

Projection des principaux indicateurs clés

Indicateurs clés	Situation de référence		Cibles		
	Années	Valeurs	2024	2027	2030
Le dispositif légal de la SOGETHO SA assure un meilleur rendement du personnel pour l'atteinte des objectifs assignés	2023	NON	OUI	-	-
Taux de recouvrement des créances de la SOGETHO SA	2023	ND	-	-	-
Disponibilité du programme de réhabilitation et d'équipement des infrastructures de la SOGETHO SA ;	2023	NON	OUI	OUI	OUI
Opérationnalisation du programme de réhabilitation et d'équipement des infrastructures de la SOGETHO SA	2023	NON	OUI	OUI	OUI
Taux de satisfaction de la clientèle	2023	ND	-	-	-

Source : FPM, prévisions du cadre de résultats du PSG 2024-2030

Projection des principaux indicateurs clés

Indicateurs clés	Situation de référence		Cibles		
	Années	Valeurs	2024	2027	2030
L'Hôpital Militaire Mutualiste International de rang mondial est construit et opérationnel	2023	NON	NON	OUI	OUI
Taux de recouvrement des créances	2023	3,63%	10%	100%	100%
Proportion de nouvelles spécialités identifiées offertes par le CESAM SA	2023	0%	50%	100%	OUI
Taux d'évolution du Chiffre d'affaires	2023	-40 %	+12 %	40%	70 %

Source : FPM, prévisions du cadre de résultats du PSG 2024-2030



Financement de la stratégie : Décomposition du budget par axe stratégique

Axes d'Interventions	Total (en millions de francs CFA)
AXE 1 : Le renforcement de la Gouvernance et le développement de modèles économiques innovants, dans un cadre professionnel marqué par la rigueur, l'intégrité et la promotion des compétences humaines.	4 520, 87
AXE 2 : Le développement de la proximité avec les bénéficiaires, dans un climat de confiance retrouvée, soutenu par des réponses promptes et adaptées à la prise en charge sanitaire des mutualistes.	20 687, 20
AXE 3 : La construction d'une approche de prévoyance plus sociale et pérenne, soutenue par l'optimisation et l'investissement rationnels des ressources.	338 433, 30

Source : FPM, prévisions du cadre du cadre de résultats du PSG 2024-2030

Schématisation fonctionnelle des Facteurs clés de succès



Source : FPM, Orientations stratégiques du PSG 2024-2030

AXE 1 : Logique d'intervention en faveur de la Gouvernance générale du FPM

GOVERNANCE GENERALE DU FPM (1/4)

Résultats/Actions / Activités		Prévision annuelle (en millions de Francs CFA)							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
AXE 1 : Le renforcement de la Gouvernance et le développement de modèles économiques innovants, dans un cadre professionnel marqué par la rigueur, l'intégrité et la promotion des compétences humaines.									
COÛT GLOBAL		342,5	738,4	554,5	1 157,4	641,4	511,4	575,4	4 520,9
EFFET 1.1: Le FPM dispose d'un cadre institutionnel, légal et réglementaire qui améliore et permet de mieux encadrer les activités, le personnel ainsi que les procédures.		137,3	133,3	128,3	135,3	116,3	106,3	125,3	881,8
Produit 1.1 : Le cadre légal, réglementaire et institutionnel (les textes et règlements) en vigueur au sein du FPM est renforcé		14,0	5,0	-	14,0	5,0	-	9,0	47,0
Action 1.1.1	Renforcer les textes d'organisation et de fonctionnement du FPM et de ses filiales	12,0	5,0	-	12,0	5,0	-	7,0	41,0
Activité 1.1.1.1	Elaborer un projet de texte instituant le PSG 2024-2030 comme cadre unique de référence des interventions du FPM sur la période programmatique	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Activité 1.1.1.2	Réviser et mettre en conformité les statuts et le règlement intérieur du FPM avec la réglementation en vigueur	5,0	-	-	5,0	-	-	5,0	15,0
Activité 1.1.1.3	Actualiser et faire valider le projet de cahier des charges du FPM	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité 1.1.1.4	Réviser les statuts des filiales et intégrer la conventionnalisation des relations avec le FPM	5,0	5,0	-	5,0	5,0	-	-	20,0
Activité 1.1.1.5	Elaborer les règlements intérieurs du personnel du FPM et de ses filiales	2,0	-	-	2,0	-	-	2,0	6,0
Activité 1.1.1.6	Elaborer un accord d'entreprise pour le personnel du FPM	-	-	-	-	-	-	-	-
Action 1.1.2	Renforcer le cadre légal régissant les relations entre le FPM et la tutelle	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité 1.1.2.1	Mettre en place un cadre de concertation entre le FPM et la tutelle	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 1.1.2.2	Elaborer les projets de textes d'encadrement et d'application de la contribution de la tutelle	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 1.1.2.3	Organiser des séances de concertation	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Action 1.1.3	Mettre en place un dispositif d'encadrement des activités au sein du FPM	2,0	-	-	2,0	-	-	2,0	6,0
Activité 1.1.3.1	Actualiser les missions des équipes managériales	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité 1.1.3.2	Réviser les fiches de poste des équipes managériales	-	-	-	-	-	-	-	-

GOVERNANCE GENERALE DU FPM (2/4)

Résultats/Actions / Activités		Prévision annuelle (en millions de Francs CFA)							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Activité 1.1.3.3	Réviser le manuel de procédure intra-groupe du FPM	2,0	-	-	2,0	-	-	2,0	6,0
Produit 1.2 : Un cadre cohérent de planification, de suivi, d'évaluation et de communication est mis en place et développé		58,0	63,0	63,0	56,0	46,0	41,0	51,0	388,0
Action 1.2.1	Mettre en place un dispositif de planification, de programmation et de suivi-évaluation au sein du FPM	20,0	20,0	20,0	20,0	10,0	10,0	10,0	110,0
Activité 1.2.1.1	Créer un département autonome en charge de la planification, de la programmation et du suivi-évaluation	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	
Activité 1.2.1.2	Assurer le renforcement de capacités techniques du personnel du département en charge de la planification, de la programmation et du suivi-évaluation	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	70,0
Activité 1.2.1.3	Elaborer et faire valider un manuel de procédures, d'organisation et de fonctionnement du département en charge de la planification, de la programmation et du suivi-évaluation		-	-	-	-	-	-	-
Activité 1.2.1.4	Opérationnaliser le département en charge de la Planification, de la Programmation et du Suivi et Evaluation	10,0	10,0	10,0	10,0	-	-	-	40,0
Action 1.2.2	Mettre en place un dispositif de communication au sein du FPM	48,0	43,0	43,0	36,0	36,0	31,0	41,0	278,0
Activité 1.2.2.1	Elaborer et mettre en œuvre le plan de communication du FPM	10,0	10,0	10,0	10,0	5,0	5,0	5,0	55,0
Activité 1.2.2.2	Renforcer les capacités techniques et opérationnelles du dispositif de communication	5,0	-	5,0	-	5,0	-	5,0	20,0
Activité 1.2.2.3	Réaliser des campagnes de sensibilisation à l'endroit des adhérents autour des activités du FPM	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	42,0
Activité 1.2.2.4	Créer et rendre fonctionnel le département communication et le service accueil	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	70,0
Activité 1.2.2.5	Poursuivre la redynamisation des outils de communication (web, FPM Info, mailing)	2,0	2,0	2,0	-				6,0
Activité 1.2.2.6	Développer des outils de communication en lien avec le périmètre de communication du FPM (Application mobile, réseaux sociaux)	5,0	5,0	-	-	-	-	-	10,0
Activité 1.2.2.7	Organiser des journées du membre participant	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	15,0	75,0
Produit 1.3 : Un cadre efficace de pilotage des partenariats et des contrats est développé		65,3	65,3	65,3	65,3	65,3	65,3	65,3	456,8
Action 1.3.1	Renforcer la collaboration entre le FPM et ses partenaires	60,3	60,3	60,3	60,3	60,3	60,3	60,3	421,8
Activité 1.3.1.1	Créer un cadre d'échanges formels avec les partenaires afin de réduire (voire éviter) les contentieux	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	1,8
Activité 1.3.1.2	Promouvoir les règlements à l'amiable des contentieux avec les partenaires	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	350,0
Activité 1.3.1.3	Suivre les procédures judiciaires des contentieux non réglés à l'amiable	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	70,0
Action 1.3.2	Renforcer le cadre de pilotage des contrats du FPM avec ses partenaires	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	35,0
Activité 1.3.2.1	Mettre en place des comités ad hoc dédiés au pilotage des contrats	-	-	-	-	-	-	-	-

GOVERNANCE GENERALE DU FPM (3/4)

Résultats/Actions / Activités		Prévision annuelle (en millions de Francs CFA)							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Activité 1.3.2.2	Elaborer une feuille de route et un manuel de procédures pour la gestion des contrats (expression, validation des besoins)	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	35,0
Activité 1.3.2.3	Promouvoir les partenariats public-privé au niveau central y compris dans les régimes (faire des conventions/établir des partenariats)	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
EFFET 1.2 : La gestion administrative du FPM accroît, à la fois, l'efficacité et le rendement des ressources humaines, matérielles et financières		205,2	605,1	426,2	1 022,1	525,1	405,1	450,1	3 639,1
Produit 2.1 : La performance des dispositifs administratifs au sein du FPM est renforcée		73,0	83,0	148,0	853,0	493,0	373,0	418,0	2 441,0
Action 2.1.1	Développer des outils de suivi de la performance et le référentiel métier	-	10,0	-	30,0	-	-	45,0	85,0
Activité 2.1.1.1	Réviser les fiches de poste relatives au référentiel métier	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité 2.1.1.2	Mettre en place la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité 2.1.1.3	Réviser les statuts et règlement intérieur des filiales	-	-	-	30,0	-	-	40,0	70,0
Activité 2.1.1.4	Instituer les contrats annuels de performance pour les départements et les filiales	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité 2.1.1.5	Elaborer et valider les cahiers des procédures administratives des métiers du FPM	-	10,0	-	-	-	-	5,0	15,0
Action 2.1.2	Améliorer les conditions de travail au sein du FPM	-	-	75,0	750,0	420,0	300,0	300,0	1 845,0
Activité 2.1.2.1	Réaliser les études pour la construction du siège du FPM	-	-	75,0	-	-	-	-	75,0
Activité 2.1.2.2	Construire et équiper le siège du FPM	-	-	-	600,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0
Activité 2.1.2.3	Acquérir des équipements (techniques, mobilier et matériels roulants etc.) au profit du personnel du FPM	-	-	-	150,0	120,0	-	-	270,0
Action 2.1.3	Développer la culture de la recherche de l'excellence	73,0	73,0	73,0	73,0	73,0	73,0	73,0	511,0
Activité 2.1.3.1	Organiser 07 cérémonies de récompenses des meilleurs agents	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	350,0
Activité 2.1.3.2	Organiser 07 réunions de rentrée professionnelle du FPM	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	105,0
Activité 2.1.3.3	Organiser des campagnes de sensibilisation sur les valeurs partagées au sein du FPM	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	56,0
Produit 2.2 : Le dispositif de mobilisation et de gestion des ressources financières est optimisé		30,2	10,2	10,2	12,1	12,1	12,1	12,1	99,2
Action 2.2.1	Renforcer le cadre fonctionnel et la mobilisation des ressources	28,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	76,0
Activité 2.2.1.1	Mettre en place un cadre de suivi des flux de trésorerie entre le FPM et ses filiales	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	21,0
Activité 2.2.1.2	Mettre en place des mécanismes innovants de recouvrement des ressources financières (Money électronique, Tresorpay)	25,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	55,0
Activité 2.2.1.3	Renforcer le processus d'élaboration du budget annuel du FPM et ses filiales	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Action 2.2.2	Optimiser la gestion des ressources financières	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	2,1
Activité 2.2.2.1	Renforcer le Contrôle des charges de fonctionnement	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 2.2.2.2	Réaliser le suivi régulier trimestriel de l'exécution du budget	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	2,1

GOVERNANCE GENERALE DU FPM (4/4)

Résultats/Actions / Activités		Prévision annuelle (en millions de Francs CFA)							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Action 2.2.3	Renforcer le contrôle de gestion du FPM et de ses filiales	1,9	1,9	1,9	3,8	3,8	3,8	3,8	21,1
Activité 2.2.3.1	Elaborer un plan annuel de contrôle de la gestion du FPM et de ses filiales	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 2.2.3.2	Mettre en œuvre le plan annuel de contrôle de la gestion du FPM et de ses filiales	1,9	1,9	1,9	3,8	3,8	3,8	3,8	21,1
Produit 2.3 : La gestion des ressources et moyens généraux pour assurer l'équilibre emploi-ressources est optimisée		102,0	511,9	268,0	157,0	20,0	20,0	20,0	1098,9
Action 2.3.1	Renforcer le matériel informatique et le système d'information (logiciel métier, sécurisation et maintenance)	-	416,9	203,0	92,0	-	-	-	711,9
Activité 2.3.1.1	Faire les études techniques pour l'amélioration du matériel informatique et du système d'information		33,9	-	-	-	-	-	33,9
Activité 2.3.1.2	Sécuriser le Système d'Information du Groupe FPM	-	55,0	10,0	5,0	-	-	-	70,0
Activité 2.3.1.3	Actualiser les applicatifs informatiques du Groupe FPM	-	100,0	30,0	25,0	-	-	-	155,0
Activité 2.3.1.4	Mutualiser les applicatifs informatiques du Groupe FPM	-	28,0	33,0	12,0	-	-	-	73,0
Activité 2.3.1.5	Mettre aux normes l'infrastructure du Groupe FPM	-	200,0	75,0	-	-	-	-	275,0
Activité 2.3.1.6	Mutualiser l'infrastructure du Groupe FPM	-	-	55,0	50,0	-	-	-	105,0
Action 2.3.2	Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des membres des instances ainsi que des agents du FPM	102,0	95,0	65,0	65,0	20,0	20,0	20,0	387,0
Activité 2.3.2.1	Adapter le plan de formation RH aux exigences de renforcement des capacités	45,0	45,0	45,0	45,0	-	-	-	180,0
Activité 2.3.2.2	Exécuter le plan de formation RH à l'attention du personnel	50,0	30,0	-	-	-	-	-	80,0
Activité 2.3.2.3	Elaborer le plan de formation à l'attention des membres des instances dirigeantes	5,0	-	-	-	-	-	-	5,0
Activité 2.3.2.4	Mettre en œuvre le plan de formation à l'attention des membres des instances dirigeantes	2,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	122,0

AXE 2 : Logique d'intervention en faveur du Régime MALADIE- MATERNITE - DECES (MMD)

REGIME MALADIE – MATERNITE – DECES (1/6)

Résultats/Actions / Activités		Prévision annuelle (en millions de Francs CFA)							
		2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	TOTAL
AXE 2 : Le développement de la proximité avec les bénéficiaires, dans un climat de confiance retrouvée, soutenu par des réponses promptes et adaptées à la prise en charge sanitaire des mutualistes									
COÛT GLOBAL		361,1	2 572,6	3 816,1	2 400,1	2 026,1	8 815,1	696,1	20 687,2
EFFET 2.1 : Le FPM couvre mieux de façon autonome et pérenne les dépenses de santé		326,1	2 471,6	3 801,6	2 386,6	1 986,6	8 801,6	686,6	20 460,7
Produit 1.1 : Les dépenses de santé sont réduites		157,0	2 342,0	3 657,0	2 257,0	1 857,0	8 657,0	557,0	19 484,0
Action 1.1.1	Redimensionner le panier des soins	57,0	57,0	57,0	57,0	57,0	57,0	57,0	399,0
Activité 1.1.1.1	Réviser le panier de soins	—	—	—	—	—	—	—	-
Activité 1.1.1.2	Définir des plafonds sur les prestations médicales	—	—	—	—	—	—	—	-
Activité 1.1.1.3	Modifier le taux du ticket modérateur en secteur privé	—	—	—	—	—	—	—	-
Activité 1.1.1.4	Organiser des séances de renforcement de capacités du personnel de santé	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	84,0
Activité 1.1.1.5	Participer au plaidoyer pour obtenir une part contributive mensuelle de l'Etat équivalent à 2 % de la solde de base conformément à l'étude actuarielle faite en décembre 2022	—	—	—	—	—	—	—	-
Activité 1.1.1.6	Développer une solution informatique pour la mise en œuvre de la nouvelle vision de gestion des activités de la "Pharmacie Mutualiste"	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0	315,0
Action 1.1.2	Contrôler la prise en charge en secteur non conventionné	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité 1.1.2.1	Définir les modalités d'accès en secteur non conventionné	—	—	—	—	—	—	—	-
Activité 1.1.2.2	Signer des conventions ciblées pour certaines prestations non disponibles dans le réseau de soins du FPM	—	—	—	—	—	—	—	-

REGIME MALADIE – MATERNITE – DECES (2/6)

Résultats/Actions / Activités			Prévision annuelle (en millions de Francs CFA)							
			2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	TOTAL
Activité 1.1.2.3		Renforcer la procédure de contrôle des remboursements de frais médicaux hors réseau de soins	-	-	-	-	-	-	-	-
Action 1.1.3	Accroître l'orientation en secteur militaire, public et mutualiste		50,0	2 235,0	3 550,0	2 150,0	1 750,0	8 550,0	450,0	20 235,0
Activité 1.1.3.1		Prioriser les orientations en secteur militaire et public	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité 1.1.3.2		Poursuivre la réhabilitation et l'équipement en hôtellerie des 5 établissements de santé militaires (CMA/CSA) sélectionnés (CPS AGBAN, CMM 1er Bataillon D'INFANTERIE AKOUEDO, CMM BASE NAVALE LOCODJRO, CMM BAA, CMM GSPM INDENIE)	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	350,0
Activité 1.1.3.3		Réaliser les études techniques pour la construction et l'équipement des infrastructures sanitaires		485	400,0	-	-	-	-	885,0
Activité 1.1.3.4		Construire et équiper les centres de santé des Armées de Daloa	-	300,0	300,0	-	-	-	-	600,0
		Construire et équiper les centres de santé des Armées du GSPM Yopougon	-	300,0	300,0	-	-	-	-	600,0
		Construire et équiper les centres de santé des Armées de San-Pedro	-	-	300,0	300,0	-	-	-	600,0
Activité 1.1.3.5		Réhabiliter et équiper les centres de santé des Armées de la GR Yamoussoukro	-	100,0	100,0	-	-	-	-	200,0
		Réhabiliter et équiper les centres de santé des Armées de Bouaké	-	-	100,0	100,0	-	-	-	200,0
		Réhabiliter et équiper les centres de santé des Armées de Korhogo	-			100,0	100,0	-	-	200,0
Activité 1.1.3.6		Réhabiliter et équiper des services de l'HMA (1. Urgence et médecine 2. Bloc chirurgie 3. Réanimation 4. Fluides médicaux)	-	200,0	200,0	200,0	100,0	-	-	700,0
Activité 1.1.3.7		Construire et équiper l'Hôpital Militaire Mutualiste International d'Abidjan	-	-	-	-	-	8 500,0	400,0	8 900,0
Activité 1.1.3.8		Construire et équiper une Polyclinique Internationale à Yamoussoukro	-	-	1 000,0	1 000,0	1 500,0	-	-	3 500,0
Activité 1.1.3.9		Construire et équiper une clinique de référence au sein du programme immobilier FPM LATRILLE	-	800,0	800,0	400,0	-	-	-	2 000,0

REGIME MALADIE – MATERNITE – DECES (3/6)

Résultats/Actions / Activités		Prévision annuelle (en millions de Francs CFA)							
		2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	TOTAL
Action 1.1.4	Poursuivre les activités d'arrimage avec la CNAM et la MUGEFCI	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	350,0
Activité 1.1.4.1	Faire supporter à la MUGEFCI les médicaments des grands malades (identifier les GM, faire leur dossier MUGEFCI, Développer le module "Grands malades" dans "FPM-SANTE", Mettre en place le mécanisme de paiement du ticket modérateur de 30%)	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité 1.1.4.2	Aligner le réseau de soins du FPM à celui de la CMU	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité 1.1.4.3	Faire supporter à la CNAM le coût des prestations médicales dans les centres de santé conventionnés CMU et FPM (Organiser une rencontre avec la CNAM ; Adapter le bon de PEC ; Identifier les prestations médicales couvertes par la CMU ; Adapter le SI ; Mettre en place le mécanisme de paiement du ticket modérateur de 30%)	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité 1.1.4.4	Renforcer le cadre de collaboration avec la CNAM, la MUGEFCI et la DSASA	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité 1.1.4.5	Organiser des ateliers pour le suivi-évaluation de la convention avec la DSASA	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	350,0
Produit 1.2 :	Les fraudes sur les prestations maladie et maternité sont efficacement réduites	169,1	129,6	144,6	129,6	129,6	144,6	129,6	976,7
Action 1.2.1	Renforcer les activités de contrôle sur les prestations maladie maternité	66,0	56,0	71,0	56,0	56,0	71,0	56,0	432,0
Activité 1.2.1.1	Organiser des sessions de formation de l'ensemble du personnel concerné sur la culture de la redevabilité	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	7,0
Activité 1.2.1.1	Renforcer le déploiement des systèmes d'enrôlement des bénéficiaires	-	-	15,0	-	-	15,0	-	30,0
Activité 1.2.1.2	Renforcer la couverture fonctionnelle du logiciel "FPM Santé" sur les prestations médicales	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	35,0
Activité 1.2.1.3	Déployer le logiciel "FPM Santé" dans les centres de santé conventionnés notamment à l'intérieur du pays	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	350,0

Résultats/Actions / Activités		Prévision annuelle (en millions de Francs CFA)							
		2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	TOTAL
Activité 1.2.1.4	Développer un module dans le logiciel "FPM Santé" pour la mise en œuvre du produit "Prêt Santé"	10,0	-	-	-	-	-	-	10,0
Action 1.2.2	Renforcer les activités de contrôle sur les différents acteurs de la prise en charge médicale (les professionnels de santé et les paramédicaux ; les prestataires de santé et les bénéficiaires)	103,1	73,6	73,6	73,6	73,6	73,6	73,6	544,7
Activité 1.2.2.1	Généraliser l'utilisation du logiciel FPM Santé à l'ensemble des prestataires pour le contrôle des factures	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité 1.2.2.2	Organiser des séances de sensibilisation en matière d'éthique et de déontologie au profit des professionnels de santé	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	42,0
	Organiser des séances de sensibilisation en matière d'éthique et de déontologie au profit des prestataires de santé	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	42,0
Activité 1.2.2.3	Sécuriser le bon de prise en charge physique	6,5	-	-	-	-	-	-	6,5
Activité 1.2.2.4	Intensifier l'enrôlement des nouveaux bénéficiaires	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	70,0
Activité 1.2.2.5	Intensifier la production des cartes de santé intelligente	35,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	107,0
Activité 1.2.2.6	Organiser des missions d'inspection et de contrôle	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	210,0
Activité 1.2.2.7	Organiser des missions de sensibilisation au profit des bénéficiaires	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2	50,4
Activité 1.2.2.8	Organiser régulièrement des visites inopinées chez les prestataires de santé	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	16,8
EFFET 2.2 :	Le paiement des sinistres décès invalidité se fait dans les délais requis	35,0	101,0	14,5	13,5	39,5	13,5	9,5	226,5
Produit 2.1 :	Le paiement régulier des allocations décès invalidités est effectué	5,0	15,0	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	57,5
Action 2.1.1	Assouplir les procédures de paiements des sinistres	5,0	-	-	-	-	-	-	5,0
Activité 2.1.1.1	Actualiser le manuel de procédures des allocations (décès et invalidité) y compris la procédure de paiement des sinistres	5,0	-	-	-	-	-	-	5,0
Activité 2.1.1.2	Diffuser le manuel de procédures à tous les acteurs de la chaîne de traitement des dossiers d'allocations (décès et invalidité)	-	-	-	-	-	-	-	-
Action 2.1.2	Renforcer le partage d'informations sur l'évolution du traitement des dossiers de paiement des sinistres	-	15,0	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	52,5

Résultats/Actions / Activités		Prévision annuelle (en millions de Francs CFA)							
		2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	TOTAL
Activité 2.1.2.1	Organiser des activités de suivi régulier du traitement des dossiers de paiement des primes par les différents acteurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité 2.1.2.2	Acquérir une solution de gestion des flux de travail (WORKFLOW)	-	10,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	35,0
Activité 2.1.2.3	Organiser des séances de renforcement de capacités des utilisateurs du WORKFLOW	-	5,0	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	17,5
Produit 2.2 :	Les retards constatés dans la constitution des dossiers par les bénéficiaires pour le règlement des sinistres sont réduits	30,0	46,0	2,0	6,0	32,0	6,0	2,0	124,0
Action 2.2.1	Renforcer le maillage du territoire pour le dépôt de dossiers des bénéficiaires en dehors d'Abidjan	-	4,0	-	4,0	30,0	4,0	-	42,0
Activité 2.2.1.1	Faire un plaidoyer auprès du Conseil d'Administration pour adresser le principe de déconcentration des prestations	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité 2.2.1.2	Etendre le champ de compétences des points focaux existants pour la collecte des dossiers autres que les prêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité 2.2.1.3	Renforcer les capacités opérationnelles des points focaux pour la transmission des dossiers collectés	-	4,0	-	4,0	-	4,0	-	12,0
Activité 2.2.1.4	Assurer la création de nouvelles antennes FPM	-	-	-	-	30,0	-	-	30,0
Action 2.2.2	Développer une stratégie de communication à l'endroit des bénéficiaires pour le suivi des dossiers d'allocations	30,0	40,0	-	-	-	-	-	70,0
Activité 2.2.2.1	Créer un réseau (Chefs des Effectifs des casernes, CCL et Points Focaux) pour l'information des bénéficiaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité 2.2.2.2	Concevoir un système d'alerte SMS	-	15,0	-	-	-	-	-	15,0
Activité 2.2.2.3	Acquérir une Solution de Serveur Vocal Interactif (SVI)	-	25,0	-	-	-	-	-	25,0
Activité 2.2.2.4	Concevoir une application mobile pour interagir avec les adhérents	30,0	-	-	-	-	-	-	30,0
Action 2.2.3	Simplifier les procédures de la prise en charge en cas de décès invalidité	-	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	12,0
Activité 2.2.3.1	Mettre en place un pool de réflexion sur la question de la simplification des procédures	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité 2.2.3.2	Réviser les procédures de la prise en charge de l'allocation décès invalidité	-	-	-	-	-	-	-	-

Résultats/Actions / Activités		Prévision annuelle (en millions de Francs CFA)							
		2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	TOTAL
Activité 2.2.3.3	Assurer la recherche des bénéficiaires en cas de décès invalidité	-	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	12,0
Produit 2.3 :	Le décaissement des allocations au profit des bénéficiaires est accéléré	-	40,0	5,0	-	-	-	-	45,0
Action 2.3.1	Elaborer un système de traçabilité dans l'exécution des procédures de traitement des dossiers d'allocations	-	25,0	-	-	-	-	-	25,0
Activité 2.3.1.1	Mettre en place un cadre de concertation interservices pour un partage d'informations et le suivi des dossiers d'allocation	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité 2.3.1.2	Réviser les procédures de traitement des allocations en y intégrant un mécanisme de feedback à travers le cahier de transmission	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité 2.3.1.3	Automatiser les cahiers de transmission pour mettre en place un système de journalisation	-	25,0	-	-	-	-	-	25,0
Action 2.3.2	Réduire les délais associés à l'exécution des différentes tâches dans le cadre du traitement des dossiers d'allocations	-	15,0	5,0	-	-	-	-	20,0
Activité 2.3.2.1	Réaliser une étude sur les goulots d'étranglement du traitement des dossiers d'allocations	-	5,0	-	-	-	-	-	5,0
Activité 2.3.2.2	Mettre en œuvre les recommandations de l'étude	-	5,0	5,0	-	-	-	-	10,0
Activité 2.3.2.3	Organiser la nouvelle chaîne de traitement des dossiers d'allocation en tenant compte de la réduction des délais	-	5,0	-	-	-	-	-	5,0

AXE 3 : Logique d'intervention en faveur du REGIME PLAN EPARGNE RETRAITE MUTUALISTE (PERM)

REGIME PLAN EPARGNE RETRAITE

Résultats/Actions/Activités		Prévision annuelle (en millions de Francs CFA)							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
AXE 3 : La construction d’une approche de prévoyance plus sociale et pérenne, soutenue par l’optimisation et l’investissement rationnels des ressources									
COÛT GLOBAL		33 318,1	69 094,0	63 157,2	36 684,0	35 223,0	47 290,0	53 667,0	338 433,3
EFFET 3.1 : Le PERM accompagne conséquemment et de façon autonome les militaires et gendarmes en situation de départ volontaire à la retraite ainsi que ceux atteints par la limite d'âge du grade à faire valoir leur droit à la retraite.		107,0	641,0	599,0	247,0	10,0	11,0	11,0	1 626,0
Produit 1.1 : Le FPM accède au marché financier		21,0	30,0	22,0	1,0	-	-	-	74,0
Action 1.1.1	Réaliser les réformes nécessaires au développement d’un modèle économique de capitalisation des ressources financières du PERM	12,0	12,0	12,0	-	-	-	-	36,0
Activité 1.1.1.1	Elaborer un projet de textes légaux et réglementaires pour permettre au PERM d'accéder aux marchés financiers	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 1.1.1.2	Etablir des conventions de partenariats avec des organismes financiers compétents pour accompagner le PERM sur les marchés financiers et autres opportunités connexes	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 1.1.1.3	Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la Commission chargée des investissements	12,0	12,0	12,0	-	-	-	-	36,0
Activité 1.1.1.4	Définir et exécuter la politique de capitalisation des ressources financières du PERM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Action 1.1.2	Développer un dispositif interne adéquat pour assurer une meilleure opérationnalisation des opérations financières	9,0	18,0	10,0	1,0	-	-	-	38,0
Activité 1.1.2.1	Créer une Cellule interne en charge de la mise en œuvre de la politique de capitalisation des ressources financières du PERM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-

REGIME PLAN EPARGNE RETRAITE MUTUALISTE (3/13)

Résultats/Actions/Activités		Prévision annuelle (en millions de Francs CFA)							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Produit 1.3 : Les performances des AGR du PERM sont diversifiées, structurées et renforcées de façon optimale par la création de personnes morales dans divers domaines d'interventions		20,0	575,0	535,0	235,0	-	-	-	1 365,0
Action 1.3.1	Diversifier le portefeuille de projets et de programmes d'investissement du PERM	20,0	555,0	530,0	230,0	-	-	-	1 335,0
Activité 1.3.1.1	Identifier de nouveaux projets à forte rentabilité	PM	PM	PM	PM	-	-	-	-
Activité 1.3.1.2	Réaliser des études de faisabilité et géotechniques relatives aux projets sélectionnés	-	500,0	500,0	200,0	-	-	-	1 200,0
Activité 1.3.1.3	Elaborer un manuel de procédures rigoureux pour la gestion opérationnelle des projets et des programmes d'investissement	20,0	5,0	5,0	-	-	-	-	30,0
Activité 1.3.1.4	Mettre en place une Cellule dédiée, en charge du suivi des projets et des programmes d'investissements à forte rentabilité retenus	PM	PM	PM	-	-	-	-	-
Activité 1.3.1.5	Opérationnaliser les projets et programmes d'investissements retenus (rentabilité avérée)	-	50,0	25,0	30,0	-	-	-	105,0
Action 1.3.2	Mettre en place un dispositif juridique qui vise à rendre conforme les textes du PERM aux législations des secteurs d'investissement visés.	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité 1.3.2.1	Elaborer un projet de textes autorisant l'investissement dans les secteurs visés	PM	PM	PM	-	-	-	-	-
Activité 1.3.2.2	Mettre en place un cadre institutionnel de gestion des projets	PM	PM	PM	-	-	-	-	-
Action 1.3.3	Renforcer de façon optimale la performance des AGR du PERM	-	20,0	5,0	5,0	-	-	-	30,0
Activité 1.3.3.1	Réaliser une étude d'opportunité sur les secteurs visés	-	20,0	5,0	5,0	-	-	-	30,0
Activité 1.3.3.2	Mettre en place un plan de recrutement de ressources humaines spécifiques et compétentes pour assurer la bonne conduite des opérations à mener	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-	-
Activité 1.3.3.3	Mettre en place des outils de gestion rigoureux des AGR	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 1.3.3.4	Mettre en place un dispositif efficace de contrôle, de suivi et d'évaluation des AGR	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 1.3.3.5	Promouvoir des partenariats avec des entreprises modèles des secteurs d'activités visés	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 1.3.3.6	Elaborer des contrats types de performances	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 1.3.3.7	Identifier les AGR pouvant faire l'objet de création de personnalité juridique distincte du PERM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-

Résultats/Actions/Activités		Prévision annuelle (en millions de Francs CFA)							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Activité 1.3.3.8	Définir et instaurer des contrats de performance arrimés aux missions des chefs de départements en charge de la conduite des projets	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Produit 1.4 : Le dispositif efficient de contrôle, de suivi et d'évaluation des prêts sociaux est développé		32,0	17,0	13,0	7,0	5,0	5,0	5,0	84,0
Action 1.4.1	Mettre en place un outil de suivi de recouvrement des prêts accordés aux membres participants	32,0	17,0	13,0	7,0	5,0	5,0	5,0	84,0
Activité 1.4.1.1	Renforcer le système d'information du traitement des prêts sociaux	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	35,0
Activité 1.4.1.2	Développer des interfaces pour une meilleure prise en charge comptable des prêts sociaux	2,0	2,0	2,0	2,0	-	-	-	8,0
Activité 1.4.1.3	Renforcer les capacités techniques et opérationnelles du personnel en charge des prêts sociaux	5,0	5,0	1,0	-	-	-	-	11,0
Activité 1.4.1.4	Elaborer un manuel de procédures de gestion opérationnelle des prêts sociaux	20,0	5,0	5,0	-	-	-	-	30,0
Action 1.4.2	Mettre en place une stratégie de recouvrement efficace des prêts accordés aux membres participants	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité 1.4.2.1	Réaliser une étude d'évaluation des mécanismes de recouvrement existant	PM	PM	PM	-	-	-	-	-
Activité 1.4.2.2	Définir un mécanisme de recouvrement plus innovant	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-	-
Activité 1.4.2.3	Réaliser chaque semestre la revue du portefeuille des prêts sociaux	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-	-
Activité 1.4.2.4	Appliquer les critères d'octroi des prêts sociaux	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-	-
EFFET 3.2 : L'organisation administrative du PERM est adéquate à une bonne gestion des ressources humaines, matérielles et financières et assure une meilleure optimisation des Activités Génératrices de Revenus développées		32 763,0	67 613,0	61 933,2	35 809,0	34 395,0	46 645,0	53 395,0	332 553,2
Produit 2.1 : Le cadre juridique des AGR du PERM est renforcé		10,0	370,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	430,0
Action 2.1.1	Développer des mécanismes juridiques efficaces pour assurer la rentabilité des AGR	-	360,0	-	-	-	-	-	360,0
Activité 2.1.1.1	Créer une Société de Construction Immobilière (SCI)	-	10,0	-	-	-	-	-	10,0
Activité 2.1.1.2	Créer une microfinance mutualiste pour le compte du FPM	-	200,0	-	-	-	-	-	200,0
Activité 2.1.1.3	Créer la société d'investissement 'FPM INVEST' pour la gestion des projets à but lucratif	-	150,0	-	-	-	-	-	150,0
Activité 2.1.1.4	Actualiser les conventions existantes au contexte économique de gestion des AGR	P-M	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-

REGIME PLAN EPARGNE RETRAITE MUTUALISTE (5/13)

Résultats/Actions/Activités		Prévision annuelle (en millions de Francs CFA)							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Activité 2.1.1.5	Définir des critères juridiques et financiers (Taux Interne de Rentabilité assuré) conditionnant la contractualisation entre le FPM / PERM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Action 2.1.2	Renforcer le suivi des conventions entre la structure et les partenaires afin de réduire (voire éviter) les contentieux juridiques	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	70,0
Activité 2.1.2.1	Etablir un pacte d'associé spécifique en complément des statuts entre le FPM/PERM et ses associés dans le cadre des AGR	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 2.1.2.2	Mettre en place des sociétés dédiées à la gestion des AGR	PM	PM	PM	PM	PM	-	-	-
Activité 2.1.2.3	Etablir un partenariat de prestation avec un Conseil juridique d'affaires	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	70,0
Activité 2.1.2.4	Renforcer le cadre juridique de collaboration entre le FPM et les partenaires dans le cadre de la gestion des AGR	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Produit 2.2 : Le cadre de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation des investissements relatifs aux AGR est renforcé		32 753,0	67 243,0	61 923,2	35 799,0	34 385,0	46 635,0	53 385,0	332 123,2
Action 2.2.1 :	Mettre en place une Cellule spécifique en charge de la planification, de la programmation de la budgétisation et de suivi-évaluation des investissements liés aux AGR	75,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	255,0
Activité 2.2.1.1	Recruter les ressources humaines compétentes à l'animation de la Cellule	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	105,0
Activité 2.2.1.2	Renforcer les capacités techniques du personnel du PERM en Gestion Axée sur les Résultats (GAR)	20,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	50,0
Activité 2.2.1.3	Renforcer les capacités opérationnelles de la Cellule pour assurer une meilleure proximité avec les AGR	20,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	50,0
Activité 2.2.1.4	Renforcer les capacités techniques du DPIP sur les modules de développement de projets immobiliers innovants	20,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	50,0
Action 2.2.2 :	Mettre en place des outils de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation des investissements relatifs aux AGR	28,0	13,0	15,0	19,0	5,0	5,0	5,0	90,0
Activité 2.2.2.1	Etablir un chronogramme annuel de mise en œuvre et de suivi efficient des AGR	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 2.2.2.2	Acquérir des outils adéquats de contrôle et de suivi des AGR	8,0	8,0	10,0	14,0	-	-	-	40,0
Activité 2.2.2.3	Renforcer le contrôle et le suivi des AGR	20,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	50,0
Action 2.2.3 :	Poursuivre la réalisation des programmes immobiliers	29 900,0	64 550,0	59 278,2	33 150,0	34 300,0	46 550,0	53 350,0	321 078,2
Activité 2.2.3.1	Poursuivre et achever les infrastructures de la phase 1 du programme immobilier FPM Latrille	12 000,0	-	-	-	-	-	-	12 000,0

Résultats/Actions/Activités		Prévision annuelle							
		(en millions de Francs CFA)							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Activité 2.2.3.2	Démarrer et achever les infrastructures de la phase 2 du programme immobilier FPM Latrille (études et réalisation)	17 900,0	28 300,0	24 800,0	-	-	-	-	71 000,0
Activité 2.2.3.3	Réaliser les études de faisabilité et technique pour la mise en œuvre de programme de logements sociaux	-	10 750,0	-	-	-	-	-	10 750,0
Activité 2.2.3.4	Réaliser 5 000 logements sociaux à Abidjan	-	10 750,0	16 125,0	16 125,0	16 125,0	21 500,0	26 875,0	107 500,0
	Réaliser 600 logements sociaux à Yamoussoukro	-	2 150,0	2 150,0	2 150,0	2 150,0	2 150,0	2 150,0	12 900,0
	Réaliser 1 500 logements sociaux à Daloa	-	3 225,0	4 300,0	4 300,0	4 300,0	7 525,0	8 600,0	32 250,0
	Réaliser 900 logements sociaux à Korhogo	-	3 225,0	3 225,0	3 225,0	3 225,0	3 225,0	3 225,0	19 350,0
	Réaliser 2 000 logements sociaux à Bouaké	-	4 300,0	6 450,0	6 450,0	6 450,0	8 600,0	10 750,0	43 000,0
Activité 2.2.3.5	Réaliser les études de faisabilité et technique pour la mise en œuvre des projets hôteliers	-	-	450,0	-	-	-	-	450,0
	Construire et équiper un hôtel à Abidjan	-	-	850,0	850,0	300,0	-	-	2 000,0
	Construire et équiper un hôtel à Bouaké	-	-	-	-	-	1 750,0	1 750,0	3 500,0
	Construire et équiper un hôtel à Yamoussoukro	-	-	-	-	1 750,0	1 750,0	-	3 500,0
Activité 2.2.3.6	Participer à vingt (20) événements sur l'immobilier	-	50,0	-	50,0	-	50,0	-	150,0
Activité 2.2.3.7	Réaliser les études de faisabilité et technique pour la réalisation des 300 plateformes de 150 M ²	-	-	44,2	-	-	-	-	44,2
Activité 2.2.3.8	Réaliser 300 plateformes de 150 M ² chacune	-	-	884,0	-	-	-	-	884,0
Activité 2.2.3.9	Achever et équiper la salle polyvalente de l'hôtel Palm Club	-	1 800,0	-	-	-	-	-	1 800,0
Action 2.2.4	Renforcer et sécuriser le patrimoine foncier du PERM	2 750,0	2 650,0	2 600,0	2 600,0	50,0	50,0	-	10 700,0
Activité 2.2.4.1	Acquérir des réserves foncières sur toute l'étendue du territoire national	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	-	-	-	10 000,0
Activité 2.2.4.2	Engager les procédures d'obtention de documents administratifs de propriété foncière	200,0	100,0	50,0	50,0	50,0	50,0	-	500,0
Activité 2.2.4.3	Assurer la sécurisation physique du patrimoine foncier du FPM/PERM	50,0	50,0	50,0	50,0	-	-	-	200,0
Activité 2.2.4.4	Développer des stratégies de garantie du patrimoine foncier (hypothèque des biens fonciers)	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
EFFET 3.3 : La SOGETHO adapte mieux son offre de services aux besoins du marché et optimise la rentabilité de ses activités commerciales (Hôtel Palm-Club et la galerie marchande)		286,1	606,0	429,0	387,0	351,0	315,0	217,0	2 591,1
Produit 3.1 : Les dispositions spécifiques du statut juridique de la SOGETHO pour assurer une meilleure adéquation avec le mode de gestion sont renforcées		31,0	111,0	11,0	6,0	6,0	6,0	6,0	177,0

Résultats/Actions/Activités		Prévision annuelle (en millions de Francs CFA)							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Action 3.1.1	Mettre en place un cadre juridique adéquat pour assurer le bon fonctionnement des organes de gestion de la SOGETHO	20,0	100,0	-	-	-	-	-	120,0
Activité 3.1.1.1	Prendre les textes juridiques adéquats pour assurer le transfert du patrimoine économique de la SOGETHO au FPM (PERM)	-	100,0	-	-	-	-	-	100,0
Activité 3.1.1.2	Elaborer un projet de texte visant à transformer la forme juridique de la SOGETHO en Société Anonyme avec Conseil d'Administration conformément aux textes de l'OHADA	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 3.1.1.3	Désigner un opérateur de contrôle des travaux périodiques à exécuter	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 3.1.1.4	Renforcer les textes relatifs aux statuts et règlement intérieur de la SOGETHO SA en conformité avec l'Acte Uniforme de l'OHADA	20,0	-	-	-	-	PM	PM	20,0
Activité 3.1.1.5	Instituer un cadre formel de concertation entre le FPM et la SOGETHO SA	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 3.1.1.6	Renforcer les missions du Comité exécutif Groupe FPM pour faciliter la prise de décision	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Action 3.1.2	Mettre en place un dispositif innovant de recouvrement des créances, pour éviter une accumulation du stock des passifs	11,0	11,0	11,0	6,0	6,0	6,0	6,0	57,0
Activité 3.1.2.1	Elaborer un projet de textes pour assurer le recouvrement efficace des créances	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 3.1.2.2	Mettre en place des outils de contrôle et de suivi efficace des créances	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	28,0
Activité 3.1.2.3	Renforcer les capacités techniques (module sur l'éthique) du personnel en charge du recouvrement des créances de la SOGETHO SA	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	14,0
Activité 3.1.2.4	Actualiser le manuel de procédures de gestion opérationnelle	5,0	5,0	5,0	-	-	-	-	15,0
Produit 3.2 : Les capacités managériales des membres du Conseil d'Administration et du personnel cadre de la SOGETHO sont renforcées		11,0	26,0	24,0	29,0	24,0	29,0	24,0	167,0
Action 3.2.1	Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des membres du Conseil d'Administration,	7,0	12,0	7,0	12,0	7,0	12,0	7,0	64,0
Activité 3.2.1.1	Organiser au profit des membres du Comité de gestion des sessions de renforcement de capacités en management	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	14,0
Activité 3.2.1.2	Organiser au profit des membres du Comité de Gestion des missions d'imprégnations à l'étranger, dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie	-	5,0	-	5,0	-	5,0	-	15,0
Activité 3.2.1.3	Acquérir des instruments de gestion adéquats pour la bonne conduite des missions des membres du CA	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	35,0

REGIME PLAN EPARGNE RETRAITE MUTUALISTE (8/13)

Résultats/Actions/Activités		Prévision annuelle (en millions de Francs CFA)							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Action 3.2.2	Renforcer les capacités managériales du personnel cadre de la SOGETHO	4,0	14,0	17,0	17,0	17,0	17,0	17,0	103,0
Activité 3.2.2.1	Renforcer les capacités techniques du personnel cadre de la SOGETHO SA sur des modules spécifiques au domaine du tourisme et de l'hôtellerie ainsi que sur l'éthique	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	14,0
Activité 3.2.2.2	Recruter du personnel compétent et expérimenté pour l'encadrement des équipes opérationnelles	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	14,0
Activité 3.2.2.3	Organiser au profit du personnel cadre identifié des missions d'expérimentation à l'étranger pour capitaliser les meilleures pratiques dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie	–	5,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	45,0
Activité 3.2.2.4	Renforcer les capacités opérationnelles du personnel cadre identifié pour assurer la bonne conduite de leurs missions	–	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	30,0
Produit 3.3 : Un programme de réhabilitation et d'équipement de l'hôtel Palm-Club ainsi que les infrastructures connexes répondant aux standards de qualité attendus par la demande est développé		55,0	327,0	295,0	288,0	278,0	240,0	153,0	1 636,0
Action 3.3.1	Mettre en place un plan efficace de réhabilitation des infrastructures de la SOGETHO SA à périodicité définie	5,0	105,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	610,0
Activité 3.3.1.1	Réaliser l'inventaire des infrastructures à réhabiliter	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 3.3.1.2	Réaliser un plan architectural innovant et attrayant de réhabilitation des infrastructures de la SOGETHO SA	5,0	5,0	–	–	–	–	–	10,0
Activité 3.3.1.3	Sélectionner un organe indépendant de contrôle qualité des travaux de réhabilitation à exécuter	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 3.3.1.4	Exécuter les travaux de réhabilitation	–	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	600,0
Action 3.3.2	Mettre en place un plan d'équipements attrayant et innovant	-	30,0	50,0	60,0	70,0	80,0	-	290,0
Activité 3.3.2.1	Réaliser un plan d'aménagement intérieur plus attractif	PM	PM	–	–	–	–	–	-
Activité 3.3.2.2	Sélectionner un organe indépendant de contrôle qualité des travaux de réhabilitation à exécuter	PM	PM	PM	–	–	–	–	-
Activité 3.3.2.3	Réaliser les travaux d'aménagement intérieur	–	30,0	50,0	60,0	70,0	80,0	–	290,0
Action 3.3.3	Promouvoir un modèle de financement innovant pour la réalisation des projets de modernisation des Infrastructures de la SOGETHO SA	50,0	130,0	100,0	90,0	80,0	50,0	50,0	550,0

REGIME PLAN EPARGNE RETRAITE MUTUALISTE (9/13)

Résultats/Actions/Activités		Prévision annuelle (en millions de Francs CFA)							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Activité 3.3.3.1	Elaborer un projet de textes autorisant l'application d'un modèle de financement en lien avec les stratégies de développement de la SOGETHO SA	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 3.3.3.2	Exécuter un mécanisme de financement des projets à réaliser (<i>modèle C2D</i>)	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 3.3.3.3	Réaliser les projets d'extension et de modernisation de l'hôtel Palm Club et de la galerie marchande	-	80,0	50,0	40,0	30,0	-	-	200,0
Activité 3.3.3.4	Réaliser les projets de construction d'infrastructures diverses	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	350,0
Produit 3.4 : Un dispositif efficace de contrôle et de suivi des opérations d'exploitation de l'hôtel Palm-Club est mis en place		30,0	15,0	15,0	10,0	10,0	10,0	10,0	100,0
Action 3.4.1	Mettre en place des procédures de gestion rigoureuses pour assurer un meilleur suivi de l'exploitation de l'hôtel Palm Club	24,0	9,0	9,0	4,0	4,0	4,0	4,0	58,0
Activité 3.4.1.1	Actualiser le manuel de procédures de gestion opérationnelle des cycles d'exploitation	20,0	5,0	5,0	-	-	-	-	30,0
Activité 3.4.1.2	Renforcer les capacités techniques des équipes opérationnelles en personnels compétents et expérimentés	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	14,0
Activité 3.4.1.3	Renforcer les capacités techniques du personnel existant de la SOGETHO SA	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	14,0
Action 3.4.2	Mettre en place une Cellule spécifique en charge de la planification, de la programmation de la budgétisation et de suivi-évaluation des investissements de la SOGETHO SA	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	42,0
Activité 3.4.2.1	Recruter des ressources humaines compétentes et qualifiées pour assurer l'animation de la Cellule	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	14,0
Activité 3.4.2.2	Renforcer les capacités techniques du personnel de la cellule en Gestion Axée sur les Résultats (GAR)	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	14,0
Activité 3.4.2.3	Renforcer les capacités opérationnelles de la Cellule pour assurer une meilleure proximité avec le PERM	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	14,0
Produit 3.5 : La qualité des prestations de l'hôtel Palm-Club est renforcée pour mieux répondre aux attentes de la demande		70,0	83,0	55,0	30,0	14,0	11,0	10,0	273,0
Action 3.5.1	Diversifier les offres de prestation de service	2,0	36,0	18,0	13,0	7,0	4,0	3,0	83,0
Activité 3.5.1.1	Identifier les meilleures pratiques en matière de prestation de service dans des hôtels de la même catégorie	2,0	2,0	2,0	-	-	-	-	6,0

REGIME PLAN EPARGNE RETRAITE MUTUALISTE (10/13)

Résultats/Actions/Activités		Prévision annuelle (en millions de Francs CFA)							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Activité 3.5.1.2	Proposer des offres plus adaptées à la clientèle	—	12,0	9,0	6,0	5,0	2,0	1,0	35,0
Activité 3.5.1.3	Réaliser une enquête de satisfaction auprès de la clientèle de la SOGETHO SA	—	20,0	5,0	5,0	—	—	—	30,0
Activité 3.5.1.4	Promouvoir et diversifier les partenariats commerciaux avec des acteurs du secteur du tourisme et de l'hôtellerie au niveau international	—	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	12,0
Action 3.5.2	Développer un programme d'entretien périodique des locaux	66,0	40,0	30,0	10,0	-	-	-	146,0
Activité 3.5.2.1	Faire l'inventaire des infrastructures et équipements de la SOGETHO SA pour définir un programme d'entretien à cycle régulier	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 3.5.2.2	Désigner un opérateur de contrôle des travaux périodiques à exécuter	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 3.5.2.3	Exécuter des travaux d'entretien des locaux de la SOGETHO SA	66,0	40,0	30,0	10,0	—	—	—	146,0
Action 3.5.3	Mettre en place toutes les commodités absentes qui pourraient entraver une meilleure prestation de services à la clientèle	2,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	44,0
Activité 3.5.3.1	Faire un inventaire des services disponibles et une étude comparative avec les meilleures pratiques des hôtels de catégorie identique	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 3.5.3.2	Acquérir et installer les dispositifs manquants	—	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	30,0
Activité 3.5.3.3	Renforcer les capacités techniques du personnel à l'animation des services et à la bonne utilisation des équipements acquis	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	14,0
Produit 3.6 : Renforcer le dispositif commercial, la sécurité et la sureté de la SOGETHO SA		89,1	44,0	29,0	24,0	19,0	19,0	14,0	238,1
Action 3.6.1	Développer un plan de communication efficace de la SOGETHO SA (Hôtel palm club et galerie marchande)	12,0	27,0	12,0	12,0	7,0	7,0	2,0	79,0
Activité 3.6.1.1	Renforcer les capacités techniques et opérationnelles du département en charge de la communication et du marketing	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	14,0
Activité 3.6.1.2	Organiser des campagnes périodiques de communication efficace dans les médias et sur les supports de grande audience	10,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	—	35,0
Activité 3.6.1.3	Elaborer un manuel de procédures adapté aux ambitions commerciales de la SOGETHO SA	—	20,0	5,0	5,0	—	—	—	30,0
Action 3.6.2	Accroître le portefeuille de partenaires commerciaux de la SOGETHO SA	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité 3.6.2.1	Identifier et prospecter les nouveaux champs de partenariats commerciaux	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 3.6.2.2	Etablir des conventions de partenariat commercial avec des structures sélectionnées	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 3.6.2.3	Renforcer les partenariats existants	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-

REGIME PLAN EPARGNE RETRAITE MUTUALISTE (11/13)

Résultats/Actions/Activités		Prévision annuelle (en millions de Francs CFA)							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Action 3.6.3	Renforcer le dispositif de sécurité et de sureté de la SOGETHO SA	77,1	17,0	17,0	12,0	12,0	12,0	12,0	159,1
Activité 3.6.3.1	Réaliser un inventaire d'opérationnalité des équipements de sécurité et de sureté de la SOGETHO SA (hôtel palm club et galerie marchande)	20,0	5,0	5,0	-	-	-	-	30,0
Activité 3.6.3.2	Acquérir et installer les équipements de sécurité et de sureté nécessaires	55,1	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	115,1
Activité 3.6.3.3	Renforcer les capacités techniques du personnel dédié à l'opérationnalisation des équipements de sécurité	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	14,0
EFFET 3.4 : Le PERM à travers ses filiales médicales offre des soins de santé plus diversifiés à sa clientèle, réussit efficacement à recouvrer dans les échéances prescrites la totalité de ses créances et optimise davantage son potentiel de croissance		162,0	234,0	196,0	241,0	467,0	319,0	44,0	1 663,0
Produit 4.1 : Développer un cadre opérationnel en faveur des infrastructures hospitalières de rang mondial		-	20,0	24,0	44,0	40,0	20,0	30,0	178,0
Action 4.1.1	Opérationnaliser l'hôpital international de rang mondial pour faire d'Abidjan un hub sanitaire de premier plan en Afrique	-	-	-	-	-	-	10,0	10,0
Activité 4.1.1.1	Etablir un partenariat avec l'Etat de Côte d'Ivoire (CNP-PPP) pour l'acquisition d'un espace de 50 hectares dans le périmètre stratégique de l'Aérocité d'Abidjan	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 4.1.1.3	Mettre en place une stratégie innovante de financement (CNP-PPP) entre le FPM, l'Etat et une franchise médicale internationale de premier rang.	PM	-	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 4.1.1.4	Mettre en place une stratégie de communication efficace sur l'offre de prestations de niveau mondial du nouvel hôpital international d'Abidjan	-	-	-	-	-	-	10,0	10,0
Action 4.1.2	Mettre en place un plan de recrutement efficace de personnes ressources de compétences et d'expériences avérées (national/international) dans des spécialités identifiées	-	-	-	20,0	20,0	20,0	20,0	80,0
Activité 4.1.2.1	Etablir un partenariat technique et commercial (franchise) auprès d'hôpitaux de référence internationale pour la mobilisation (pool de spécialistes) de praticiens de santé de haut niveau	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 4.1.2.2	Renforcer annuellement les capacités techniques du personnel médical local aux normes internationales	-	-	-	20,0	20,0	20,0	20,0	80,0
Activité 4.1.2.3	Définir des procédures incitatives de performance du personnel (Contrat de performance)	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Action 4.1.3	Réaliser des études thématiques pour capitaliser sur les meilleures pratiques afin de mieux répondre à la demande	-	20,0	24,0	24,0	20,0	-	-	88,0

Résultats/Actions/Activités		Prévision annuelle (en millions de Francs CFA)							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Activité 4.1.3.1	Définir un programme de réalisation d'études thématiques sur 02 ans pour ajuster les offres des soins de santé	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 4.1.3.2		-	20,0	4,0	4,0	-	-	-	28,0
Activité 4.1.3.3		-		20,0	20,0	20,0	-	-	60,0
Produit 4.2 : Le renforcement de la qualité des offres de santé du CESAM SA est assuré		158,0	195,0	158,0	178,0	413,0	280,0	-	1 382,0
Action 4.2.1	Développer de meilleures offres de soins de santé	158,0	155,0	153,0	153,0	413,0	260,0	-	1 292,0
Activité 4.2.1.1	Réaliser une enquête sur les offres de soins de santé les plus demandées Elaborer un projet de textes autorisant le CESAM SA à étendre ses offres de soins de santé Renforcer annuellement les capacités techniques et opérationnelles du CESAM SA dans le cadre des nouvelles offres de soins de santé Renforcer la vulgarisation et la promotion des offres de soins de santé du CESAM SA Renforcer la proximité des offres de soins du CESAM SA (Abengougou & Daloa)	5,0	2,0	-	-	-	-	-	7,0
Activité 4.2.1.2		PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 4.2.1.3		116,0	116,0	116,0	116,0	116,0	-	-	580,0
Activité 4.2.1.4		37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	-	-	185,0
Activité 4.2.1.5		-	-	-	-	260,0	260,0	-	520,0
Action 4.2.2	Réaliser des études thématiques pour capitaliser sur les meilleures pratiques afin de mieux répondre à la demande	-	40,0	5,0	25,0	-	20,0	-	90,0
Activité 4.2.2.1	Définir un programme de réalisation d'études thématiques sur 02 ans pour ajuster les offres des soins de santé du CESAM Réaliser une étude d'identification des meilleurs modèles d'offres de soins de santé (benchmark) Réaliser trois (03) études triennales de veille stratégiques pour assurer la pérennisation de l'exploitation	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 4.2.2.2		-	20,0	5,0	5,0	-	-	-	30,0
Activité 4.2.2.3		-	20,0		20,0		20,0		60,0
Produit 4.3 : Un dispositif innovant de recouvrement des créances, pour éviter une accumulation du stock des passifs, est mis en place		4,0	19,0	14,0	19,0	14,0	19,0	14,0	103,0
Action 4.3.1	Développer des approches et outils innovants de recouvrement des créances	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	28,0
Activité 4.3.1.1	Elaborer un projet de textes pour assurer le recouvrement efficace des créances	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-

Résultats/Actions/Activités			Prévision annuelle (en millions de Francs CFA)							
			2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Activité 4.3.1.2		Mettre en place des outils de contrôle et de suivi efficace des créances	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	14,0
Activité 4.3.1.3		Faire un plaidoyer auprès du FPM pour l'apurement de sa dette	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 4.3.1.4		Renforcer les mécanismes de recouvrement des créances	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	14,0
Action 4.3.2		Développer les capacités techniques spécifiques (suivi des opérations de recouvrement des créances) des personnes identifiées et promouvoir les voyages d'imprégnations des meilleures pratiques de gestion des infrastructures médicales de référence	-	15,0	10,0	15,0	10,0	15,0	10,0	75,0
Activité 4.3.2.1		Etablir un partenariat avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) pour promouvoir la bonne gouvernance au sein du FPM (filiales médicales)	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	-
Activité 4.3.2.2		Renforcer les capacités techniques (y compris des modules sur l'éthique) et opérationnelles des personnes en charge d'assurer le recouvrement	-	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	30,0
Activité 4.3.2.3		Organiser au profit des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale des sessions annuelles de renforcement de capacités sur le management	-	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	30,0
Activité 4.3.2.4		Organiser au profit des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, des missions biennales d'imprégnations à l'étranger, dans le domaine de la santé	-	5,0	-	5,0	-	5,0	-	15,0

NOS PROJETS ET PROGRAMMES STRUCTURANTS

NB : Les montants sont exprimés en millions de FCFA.

N°	INTITULE DES PROJETS STRUCTURANTS	MONTANTS ESTIMATIFS
1	Construire et équiper le Centre de Santé des Armées de Daloa	600,00
2	Construire et équiper le Centre de Santé des Armées du GSPM de Yopougon	600,00
3	Réhabiliter et équiper des services de l'HMA	700,00
4	Construire et équiper le Centre de Santé des Armées de San Pedro	600,00
5	Réhabiliter et équiper le Centre de Santé des Armées de la Garde Républicaine de Yamoussoukro	200,00
6	Réhabiliter et équiper le Centre de Santé des Armées de Bouaké	200,00
7	Réhabiliter et équiper le Centre de Santé des Armées de Korhogo	200,00
8	Construire et équiper un Hôpital Militaire Mutualiste International à Abidjan	9 400,00
9	Achever et équiper la salle polyvalente de l'Hôtel palm Club	1 800,00
10	Construire et équiper une Polyclinique internationale à Yamoussoukro	3 500,00
11	Construire et équiper une clinique de référence au sein du programme immobilier FPM LATRILLE	2 000,00
12	Construire et équiper un hôtel à Abidjan	2 000,00
13	Construire et équiper un hôtel à Bouaké	3 500,00
14	Construire et équiper un hôtel à Yamoussoukro	3 500,00
15	Poursuivre et achever les infrastructures de la phase 1 du programme immobilier FPM Latrille	12 000,00
16	Démarrer et achever les infrastructures de la phase 2 du programme immobilier FPM Latrille	71 000,00
17	Acquérir des réserves foncières sur toute l'étendue du territoire national	10 000,00
18	Engager les procédures d'obtention des documents administratifs des propriétés foncières	500,00
19	Assurer la sécurisation physique du patrimoine foncier du FPM/PERM	200,00
20	Construire 10 000 logements à prix économiques (Abidjan, Yamoussoukro, Daloa, Bouaké, Korhogo)	215 000,00
21	Construire et équiper le nouveau siège du FPM à Abidjan	1 500,00
22	Autres Activités, projets et études	25 541,37
TOTAL GENERAL		363 641,37

SITES ET SPECIFICATIONS

Rubriques	Sites	Spécifications techniques
Logements à prix abordables, économiques et standing	ABIDJAN, YAMOUSSOUKRO, BOUAKE, DALOA	Villa basse ; 3 pièces isolées ; Villa basse 4 pièces isolées ; Villa duplex.
Hôtels	ABIDJAN, YAMOUSSOUKRO BOUAKE	3 Etoiles luxes ; Restaurants ; Bars ; Salles de réunion ; Banquets.
Centres Médicaux des Armées à construire	DALOA, SAN-PEDRO, GSPM DE YOPOUGON	Une vingtaine de lits ; 2 blocs opératoires ; 1 laboratoire ; 1 cabinet dentaire ; 1 service de radiologie standard.
Cliniques à construire	CITE FPM LATRILLE	Polyclinique ; Réanimation ; Pôle mère-enfant ; 4 blocs opératoires ; 1 service d'imagerie de haut niveau.
	HOPITAL MILITAIRE MUTUALISTE	Polyclinique de niveau hôpital d'instruction
Equipement de l'Hôpital Militaire d'Abidjan	HMA (ABIDJAN)	Urgence et médecine ; Blocs de chirurgie ; Réanimation ; Fluides médicaux.

NOS PROJETS PHARES

Programme Immobilier FPM LATRILLE



Source : Département de la promotion immobilière PFM

HOTEL PALM CLUB



Source : Département de la promotion immobilière PFM

Projet futur du FPM



Source : Département de la promotion immobilière PFM

Image d'Illustration d'Hôpital Militaire Mutualiste International (H2MI)



Source : Données de l'étude sur l'accès à la propriété immobilière

A VENIR

EN COURS



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail



Ce document a été élaboré par le FPM avec la participation de:

❖ **Ministère d'Etat, Ministère de la Défense :**

Cabinet du Ministre

Direction Générale des Affaires Stratégiques

❖ **Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement**

❖ **Ministère de la Construction, du Logement et de l'urbanisme**



Tel: (+225) 27 2025 7799 / Fax: 27 2021 3361 / BP V 327. Abidjan-Plateau, Boulevard
Cadre, Avenue 13. / direction@fpmnet.ci / www.fpmnet.ci



Tel: (+225) 27 2240 5300 / Abidjan-Cocody Boulevard Latrille - Carrefour du
Lycée Technique Abidjan / reception@palmclub.ci / www.hotelpalmclub.com



Tel: (+225) 27 2241 1140 / cesamsa1@gmail.com / 20 BP 975 Abidjan 20 / Abidjan-
Cocody, entrée arrière Centre des Impôts II Plateaux / Resto BMW, Boulevard Latrille

Tous droits réservés

Toute reproduction, distribution, modification ou divulgation non autorisée de ce document, en tout ou en partie, est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de l'auteur.